VILLE DE DAX

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 mars 2024

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications

1 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION — Page 7
Rapporteur : M. Julien DUBOIS
Domaine : Affaires juridiques Dax

2 - VÉGÉTALISATION DU CENTRE-VILLE : APPROBATION DU PROJET ET MISE A DISPOSITION DE POTS AUX COMMERÇANTS DES RUES PIÉTONNES — Page 8
Rapporteur : Mme Martine ERIDIA
Domaine : Parcs et jardins

3 - VÉGÉTALISATION DU CENTRE-VILLE : FAÇADES PRIVÉES DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC — Page 9
Rapporteur : Mme Martine ERIDIA
Domaine : Parcs et jardins

4 - RÉGULARISATION DES ACTIVITÉS DE TRANSIT DE DÉCHETS ET DE BROYAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX RÉALISÉS SUR LA COMMUNE DE NARROSSE DEMANDE D'ENREGISTREMENT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DAX — Page 10
Rapporteur : Mme Martine ERIDIA
Domaine : Secrétariat services techniques

5 - RÉSULTATS 2023 - AFFECTATION PROVISOIRE — Page 11
Rapporteur : Mme Marylène HENAULT
Domaine : Services finances

6 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2024 — Page 12
Rapporteur : Mme Marylène HENAULT
Domaine : Services finances

7 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024 — Page 12
Rapporteur : Mme Marylène HENAULT
Domaine : Services finances

8 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 — Page 16
Rapporteur : Mme Marylène HENAULT
Domaine : Services finances

9 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES Page 34
Rapporteur : Mme Marylène HENAULT
Domaine : Commande publique

10 - CYCLE DE FORMATION A L'ATTENTION DES MANAGERS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES Page 35
Rapporteur : Mme Marylène HENAULT
Domaine : Commande publique

11 - EMPLOIS SAISONNIERS 2024 : RECRUTEMENT Page 35
Rapporteur : Mme Marylène HENAULT
Domaine : Ressources humaines Dax

12 - CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DONNANT MANDAT AU CDG 40 Page 37
Rapporteur : Mme Marylène HENAULT
Domaine : Ressources humaines Dax

13 - MUSÉE DE BORDA : PROGRAMME DE TRAVAUX ÉCLAIRAGE ET INVESTISSEMENT Page 38
Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE
Domaine : Administration musee

14 - PARCOURS ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2023 - 2024 Page 39
Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE
Domaine : Bibliothèque - Ludothèque

15 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2024 : PRIMES ET PRIX Page 40
Rapporteur : M. Pascal DAGES
Domaine : Fetes

16 - TEMPORADA 2024 - TARIFS SPECTACLES TAURINS - CORRIDA PORTUGAISE Page 41
Rapporteur : M. Pascal DAGES
Domaine : Fetes

17 - FESTIVAL TOROS Y SALSA DU 06 AU 08 SEPTEMBRE 2024-PROGRAMMATION ET TARIFS Page 43
Rapporteur : M. Pascal DAGES
Domaine : Fetes

18 - STATIONNEMENT PAYANT : MODIFICATION DELIBERATION CADRE DU 15 DECEMBRE 2022 ZONAGE PLACE SAINT PIERRE Page 45
Rapporteur : M. Pascal DAGES
Domaine : Stationnement

19 - CONTRAT DE VILLE 2024-2030 : APPROBATION Page 46
Rapporteur : Mme Sarah PECHAUDRAL–DOURTHE
Domaine : Administration du centre social

20 - FONDATION DU PATRIMOINE : CONVENTION PARTENARIAT Page 47
Rapporteur : M. Alexis ARRAS
Domaine : Urbanisme

21 - BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES SUR L'ANNÉE 2023 Page 48
Rapporteur : M. Alexis ARRAS
Domaine : Urbanisme

22 - IMMEUBLE 4 RUE DU PALAIS : DISSOLUTION COPROPRIÉTÉ Page 49
Rapporteur : M. Alexis ARRAS
Domaine : Urbanisme

23 - TERRAIN NU A SEYRESSE : RETRAIT DÉLIBÉRATION N°2 DU 2 FÉVRIER 2023 ET CESSION AU PROFIT D'IN'LI SUD-OUEST Page 49
Rapporteur : M. Alexis ARRAS
Domaine : Urbanisme

SÉANCE DU
20 MARS 2024
à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le mercredi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2024
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 25 mars 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey LALOTTE, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

NB : *Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...*

Monsieur le Maire

Bienvenue à cette séance du conseil municipal du 20 mars 2024, que je vous propose d'ouvrir en annonçant tout d'abord les absents qui ont donné pouvoir : Sandra LARTIGAU m'a donné pouvoir, Audrey VERGELY a donné pouvoir à Julien RELAUX, Guillaume SEGUIER aura quelques instants de retard et dans cet intervalle il a donné pouvoir à Amine BENALIA-BROUCH, Patrice BOUCAU a donné son pouvoir à Martine DEDIEU, Bruno JANOT aura lui aussi quelques minutes de retard et dans l'intervalle, il a donné pouvoir à Pierre STETIN et Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Axelle VERDIERE-BARGAOUI.
Le retard était effectivement de courte durée (arrivée de Monsieur Bruno JANOT), nous annulons le pouvoir donné à Pierre STETIN. Nous allons nommer une secrétaire de séance. Fanny étant la benjamine de cette assemblée, je vous propose que ce soit elle et elle accepte, je l'en remercie.

Vous avez reçu le compte-rendu des actes qui ont été accomplis en exécution de la délégation des attributions du conseil.

Recueil des Décisions

N°	Date	Objet	Date Envoi	Retour SP	Service
2024-20	19/01/24	ADHESION AQUI O THERMES 2024	30/01/24	30/01/24	CABINET DU MAIRE
2024-21	23/01/24	RENOUVELLEMENT ADHESION ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DE COMMUNES THERMALES	30/01/24	30/01/24	CABINET DU MAIRE
2024-22	23/01/24	INHUMATION PERSONNE SEULE AVEC RESSOURCES M. JOEL HUE	26/01/24	26/01/24	POPULATION
2024-23	23/01/24	ADHESION 2024 RESEAU 535	01/02/24	01/02/24	CULTURE
2024-24	24/01/24	PRODUCTION DE LA GAMME COSMETIQUE DAX ET TERRA 24DX004 NOTIFICATION	29/01/24	29/01/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-25	26/01/24	INHUMATION PERSONNE SEULE AVEC RESSOURCES SERGE HAMON	01/02/24	01/02/24	POPULATION
2024-26	26/01/24	AC24DX013 DESINFECTION ET NETTOYAGE DES VMC	30/01/24	30/01/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-27	29/01/24	INHUMATION PERSONNE SANS RESSOURCES NADEAU ROGER	01/02/24	01/02/24	POPULATION
2024-28	29/01/24	21DX043 LOT 2 AVENANT 2 TRAVAUX DE LA CRYPTE	16/02/24	16/02/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-29	30/01/24	ACCEPTATION DON DE MONSIEUR ROGER DUCOURAU	01/02/24	01/02/24	ARCHIVES MUNICIPALES
2024-30	29/01/24	ACCEPTATION DON MADAME DANIELLE HUMBERT	01/02/24	01/02/24	ARCHIVES MUNICIPALES
2024-31	02/02/24	RETROCESSION DE CONCESSION A TITRE GRATUIT MME BELOT BRIGITTE	06/02/24	06/02/24	POPULATION
2024-32	02/02/24	23DX097 REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES GRADINS DES ARÈNES DE DAX – AVENANT N° 1	06/02/24	06/02/24	COMMANDE PUBLIQUE

2024-33	02/02/24	ACHAT CONCESSION LASCARAY RENOUVELLEMENT	13/02/24	13/02/24	POPULATION
2024-34	02/02/24	CONCESSION CAMPIGLIA	13/02/24	13/02/24	POPULATION
2024-35	02/02/24	ACHAT CONCESSION HUE RENOUVELLEMENT	13/02/24	13/02/24	POPULATION
2024-36	02/02/24	CONCESSION CASSOLA	13/02/24	13/02/24	POPULATION
2024-37	02/02/24	ACHAT CONCESSION AMON	13/02/24	13/02/24	POPULATION
2024-38	02/02/24	ACHAT COLUMBARIUM CHOIRAL	13/02/24	13/02/24	POPULATION
2024-39	02/02/24	ACHAT COLUMBARIUM MOULES	13/02/24	13/02/24	POPULATION
2024-40	05/02/24	ANNULEE	__/__/__	__/__/__	DIRECTION GENERALE
2024-41	07/02/24	PROTECTION FONCTIONNELLE - LAGREOU - CARPY C/ LASSEGUE	13/02/24	13/02/24	JURIDIQUE
2024-42	07/02/24	23DX065 PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 4 RISQUES STATUTAIRES AVENANT 1	20/02/24	20/02/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-43	09/02/24	MISE A DISPOSITION D'UNE OEUVRE EN VUE DE CREER LE VISUEL DE LA TEMPORADA 2024	16/02/24	16/02/24	COMMUNICATION
2024-44	12/02/24	22DX094 FOURNITURES DU PATRIMOINE LOTS 7 ET 8 AVENANT DE TRANSFERT	16/02/24	16/02/24	COMMANDE PUBLIQUE

Est-ce que ces actes appellent des questions ?
Il n'y en a pas.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce conseil municipal, en précisant que la délibération n°2 a fait l'objet d'un rapport modifié, puisqu'il y avait une petite erreur d'article dans la pièce jointe, dans la convention.

Je rappelle à tout le monde qu'il faudra signer, en sortant de la salle du conseil, puisque nous aurons des délibérations liées aux documents budgétaires.

Nous passons donc au point n°1 qui concerne la modification du règlement intérieur de notre conseil municipal.

1- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION

Cette modification fait suite au passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 pour notre collectivité, comme pour toutes les autres d'ailleurs. Ce changement implique 2 modifications essentielles qu'il fallait reprendre dans notre règlement intérieur.
Tout d'abord, ce ne sont plus 2 mois mais 10 semaines, ce qui est assez proche mais plus précis, qui sont laissées aux collectivités, entre la tenue du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) et le vote du budget. Ensuite, les documents et rapports nécessaires à l'adoption et donc, à l'analyse du budget, doivent être communiqués à tous les conseillers municipaux au moins 12 jours avant la séance prévue.

D'autres modifications interviennent en matière de publicité des actes, suite à un changement législatif et des modifications qui tendent à homogénéiser les articles. Il y avait quelques possibilités d'interprétation contradictoire donc nous en avons profité pour « toiletter » le règlement, comme on le dit.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le projet de règlement intérieur modifié du conseil municipal de la ville de Dax, annexé à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
Y a-t-il des questions ?
Pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons donc au 2ème point de cet ordre du jour, qui je le disais, a fait l'objet d'une légère modification. Il s'agit de la végétalisation du centre-ville avec l'approbation de la mise à disposition de pots aux commerçants des rues piétonnes.
Je laisse la parole à Martine ERIDIA.

(Arrivée de Monsieur Guillaume SEGUIER)

2) Objet : VÉGÉTALISATION DU CENTRE-VILLE : APPROBATION DU PROJET ET MISE A DISPOSITION DE POTS AUX COMMERÇANTS DES RUES PIÉTONNES

Madame Martine ERIDIA

Merci Monsieur le Maire, chers amis bonsoir.
Comme vous le savez, d'importants travaux de rénovation et de réaménagement de l'espace piétonnier du centre-ville de Dax (place du Mirailh, rue Neuve, rue des Carmes etc....) ont été engagés ces dernières années.
La ville de Dax souhaite poursuivre l'impulsion donnée au centre-ville et son attractivité et envisage de végétaliser les rues piétonnes du centre-ville par la mise à disposition aux commerçants de pots végétalisés, afin d'améliorer le cadre de vie des usagers de ce secteur très fréquenté.
Cette action s'inscrit également dans la démarche environnementale et contribuera à embellir l'espace et offre également des avantages écologiques tels que la régulation thermique, la purification de l'air et la préservation de la biodiversité locale.
Dans le cadre de cette opération, les commerçants se portent volontaires pour accueillir les installations du dispositif de végétalisation. Ils s'engagent à utiliser les pots végétalisés exclusivement à des fins décoratives et à les entretenir régulièrement afin de préserver leur aspect esthétique.

Avez-vous des questions sur ce sujet ?
Alors effectivement la convention a été modifiée car il y avait une coquille sur la numérotation du dernier article. Nous passions de 6 à 8 alors que c'est bien de 6 à 7.
Bien, s'il n'y a pas de question,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la réalisation de cette opération de végétalisation des espaces situés dans les rues piétonnes du centre-ville,

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de pots végétalisés aux commerçants volontaires en centre-ville,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Excusez-moi Martine, j'ai oublié de signaler que Guillaume SEGUIER était arrivé, donc le pouvoir qui était donné à Amine BENALIA-BROUCH n'est plus d'actualité.

Merci. Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Le point numéro 3, concerne aussi la végétalisation du centre-ville, cette fois-ci sur les façades privées mais qui donnent sur le domaine public.

3) Objet : VÉGÉTALISATION DU CENTRE-VILLE : FAÇADES PRIVÉES DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Madame Martine ERIDIA

Sur le même thème, de la même façon, afin de rendre le centre-ville toujours plus attractif et d'améliorer le cadre de vie des usagers...
Donc la ville de Dax a engagé ces dernières années d'importants travaux de rénovation et de réaménagement de l'espace piétonnier du centre-ville de Dax (place du Mirailh, rue Neuve, rue des Carmes etc....).
La ville ambitionne aujourd'hui de végétaliser certains immeubles et espaces situés dans les rues piétonnes du centre-ville afin de poursuivre cet objectif d'amélioration du cadre de vie des usagers de ce secteur très fréquenté.
Cette action s'inscrit également dans une démarche environnementale et elle contribuera de la même façon, à embellir l'espace mais offrira également des avantages écologiques tels que la régulation thermique, la purification de l'air et la préservation de la biodiversité locale et plus encore.
Les propriétaires riverains seront contactés et se verront proposer la signature d'une convention de végétalisation définissant les modalités pratiques d'installation et les mesures d'accompagnement qui seront proposées par la ville de Dax.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la réalisation de cette opération de végétalisation des espaces situés dans les rues piétonnes du centre-ville,

APPROUVER le projet de convention de végétalisation des immeubles concernés en centre-ville,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Point numéro 4 pour lequel le conseil municipal doit donner son avis sur une demande d'enregistrement concernant la régularisation des activités de transit des déchets et de broyage de déchets végétaux réalisées sur la commune de Narrosse.

4) Objet : RÉGULARISATION DES ACTIVITÉS DE TRANSIT DE DÉCHETS ET DE BROYAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX RÉALISÉES SUR LA COMMUNE DE NARROSSE DEMANDE D'ENREGISTREMENT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DAX

Madame Martine ERIDIA

Il s'agit effectivement d'une régularisation administrative dirons-nous.
La parcelle n°25 de la section AZ située sur la commune de Narrosse, appelée plus communément « l'ancienne usine de Dax », accueille depuis environ une dizaine d'années une plateforme de déchets verts. Sur ce site, sont également effectuées des opérations de broyage de végétaux et de stockage de déchets de balayage.
L'installation d'un parc à végétaux sur cette parcelle est la conséquence de la construction du contournement Est de l'Agglomération dacquoise, qui a amputé la déchetterie de Narrosse d'une partie de son emprise, supprimant une grande partie de l'ancien parc à végétaux.
En 2021, une inspection effectuée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a mis en évidence un certain nombre d'irrégularités administratives. Pour régulariser cette situation, le Grand Dax (exploitant du site de cette parcelle) a déposé un dossier d'enregistrement d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
Ainsi, la demande d'enregistrement concerne les rubriques suivantes :
Rubrique 2710-2 : installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial des déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719,
Rubrique 2794 : installation de broyage de déchets végétaux non dangereux,
Rubrique 2716 : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exception des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719,
Par courrier du 22 janvier 2024, la Préfecture des Landes a fait savoir au Grand Dax qu'elle jugeait son dossier complet et recevable et qu'elle allait procéder à une consultation du public entre le 12 février et le 8 mars 2024 aux mairies de Narrosse et de Dax. En complément de cette consultation, la préfecture a également indiqué nécessaire que les communes de Dax et Narrosse donnent leur avis sur cette procédure d'enregistrement.
Ainsi, dans la mesure où il ne s'agit ici que d'une régularisation administrative d'activités d'un service public rendu depuis 10 ans, et dans la mesure où aucune modification de ce service n'est portée à travers ce dossier, il est proposé de donner un avis favorable à la procédure d'enregistrement ICPE.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

DÉCIDER d'émettre un avis « favorable » sur cette demande d'enregistrement relative à la régularisation des activités de transit et de broyage de déchets de végétaux réalisées sur la commune de Narrosse.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Très technique et peu administratif.

Monsieur le Maire

C'est vrai que c'était très complet cette présentation Martine, merci.

Madame Martine ERIDIA

Oui, Oui, nous en apprenons tout le temps !
Monsieur le Maire

Nous passons donc au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Nous passons à présent aux délibérations financières, en commençant par l'approbation provisoire des résultats 2023 avec Mylène HENAULT.

5) Objet : RÉSULTATS 2023 - AFFECTATION PROVISOIRE

Madame Mylène HENAULT

Merci Monsieur le Maire.
Il convient pour le conseil municipal, d'arrêter les comptes des différents budgets et de procéder à l'affectation provisoire puisque les comptes administratifs ne sont pas votés, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.
Je rappelle que ce résultat n'est pas libre d'emploi car il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.
Je vais vous donner les chiffres de résultat de chaque budget.

Sur le budget principal, le résultat 2023 est de 4 906 895 € auxquels nous ajoutons le résultat antérieur non affecté de 4 582 534 €, ce qui nous fait un cumul de résultat pour 2023 de 9 489 429 €.
L'affectation se fera de la façon suivante. Sur la section d'investissement 3 489 371 € et sur la section de fonctionnement, en report, 6 000 057 €.

Pour le budget eau thermale, nous avons sur l'exercice 2023 un déficit de 49 367 €, heureusement, il y a un résultat antérieur reporté de 716 728 €, donc un résultat affecté de 667 361 € qui sera affecté à la section de fonctionnement en totalité.

Pour le budget des boues thermales, là aussi un déficit plus important sur l'exercice 2023 de 203 550 €, avec un résultat antérieur reporté de 499 536 €, non affectés 295 986 € qui seront affectés à la section de fonctionnement en totalité.

Sur le budget des fêtes, un résultat que nous sommes contents d'afficher de 535 675 € pour l'exercice 2023. Il y avait un petit résultat antérieur reporté de 0,61cts. Le résultat affecté de 535 676 € sera réparti de la façon suivante, 15 522 € en section d'investissement et 520 153 € en section de fonctionnement.

Pour le budget parc de stationnement, en résultat 2023, 94 848 €. Résultat antérieur reporté 104 366 € et cumul des résultats affectés 199 214 € qui seront affectés de la façon suivante. 67 327 € en investissement et 131 886 € en fonctionnement.

Pour le budget annexe activités assujetties à la TVA, le résultat 2023 de 193 983 €. Il n'y a pas de résultat antérieur à reporter et il est affecté en totalité en fonctionnement pour 193 983 €.

Voilà les résultats des budgets 2023 et leur affectation.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'affectation des résultats provisoires 2023 pour les différents budgets de la ville conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
Monsieur le Maire

Merci.
Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons à présent aux autorisations de programme et crédits de paiement 2024, toujours Mylène HENAULT.

6) Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2024

Madame Mylène HENAULT

Le recours à la procédure des autorisations de programme (AP) a pour objectif de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles.
En prévision de l'adoption des budgets primitifs 2024, des modifications sont à prévoir afin de :
- revoir la répartition des crédits de paiement (CP) sur les exercices 2024 et suivants
- modifier le montant global de certaines AP. Dans le cas présent, je ne vais pas rappeler toutes les autorisations de programmes. Je vais simplement citer celles qui sont modifiées.
Le programme restauration de la Crypte, nous ajoutons 130 000 € puisqu'il y a eu une révision de marché et des avenants.
Le programme réhabilitation de marché couvert et des cours : +289 750 €, le montant global de l'AP passe de 175 000 € à 439 750 €.
L'embellissement des façades ZPPAUP 2018-2020, nous retirons 28 073,12 €, le montant global de l'AP passe de 60 000 € à 31 926,88 €,
La dernière AP, c'est le ravalement des façades 2021-2025 à laquelle nous retirons seulement 1 932,22 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.
Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté avec 7 abstentions. Je vous remercie.

Et nous passons au point 7 avec le vote des taux de fiscalité directe locale 2024, Mylène HENAULT.

7) Objet : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024

Madame Mylène HENAULT

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.
Les taux proposés pour l'année 2024 sont inchangés par rapport à ceux adoptés en 2023. Il est proposé de fixer le taux de ces taxes au 1er janvier 2024 à :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,00 %,
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,04 %,
- taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,80 %.

Il est à noter qu'a partir de 2024 la commune ne percevra plus la taxe d'habitation sur les logements vacants et, conformément aux engagements pris, alors que l'État nous avait autorisé à augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, conformément aux engagements pris, il est proposé de ne pas majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, comme le classement de la commune en zone « tendue » l'y autorise.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :
- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,00 %,
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,04 %,
- taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,80 %.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.
Y a-t-il des questions ?
Monsieur STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Monsieur le Maire, chers collègues.
Lors du dernier conseil municipal, je vous interpelais au sujet de la taxe sur les résidences secondaires. Vous aviez annoncé fièrement la non augmentation de cette taxe avec pour argument que c'était une mesure en soutien aux établissements thermaux. Une question peut être soulevée. En quoi cette taxe impacte-t-elle les établissements thermaux ? Puisque je croyais qu'ils ne la payaient pas ? Mais surtout, alors que comme l'a souligné Madame HENAULT, le contexte au niveau du logement est tendu, pourquoi ne pas prendre les mesures afin d'encourager la location en priorité aux Dacquois ?
Ce choix est politique à savoir, privilégier la spéculation immobilière au détriment des Dacquoises et Dacquois en recherche de logement. La ville serait en difficulté financière, donc vous avez déjà augmenté plusieurs tarifs de services municipaux, ce qui impacte directement les Dacquoises et les Dacquois. Pourquoi plutôt ne pas augmenter cette taxe et réduire la charge pour les Dacquois ? Ce levier fiscal peut sembler d'autant plus intéressant car, selon certains observateurs, l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires permettrait d'encourager à la location et finalement à redynamiser le territoire. Notre ville a bien besoin de dynamisme et certaines communes ont fait le choix de l'augmentation.
Je vous remercie.

Madame Mylène HENAULT

Je vais apporter une petite précision.
Les logements qui sont meublés, n'oubliez pas qu'ils le sont pour les curistes et non pas pour des familles entières. Donc, il faut bien noter que de toute façon, ces logements là ne seront jamais loués à des familles. Effectivement, les offres et les demandes sont en inadéquation mais il n'empêche que lorsque je suis à la Commission Communale des Impôts Directs, la CCID, je constate que beaucoup de propriétaires dacquois partagent leur habitation, leur appartement et leur maison en différentes petites structures, justement pour accueillir les curistes.
Voilà, c'était ma remarque.

Monsieur le Maire

Merci Mylène.
Oui, vous n'avez pas bien compris ce que nous avons dit la dernière fois.
Ce ne sont pas les établissements thermaux qui sont concernés, ce sont les loueurs de meublés dont l'offre est essentielle à l'activité thermale. L'immense majorité des résidences secondaires sur Dax sont en fait des loueurs de meublés qui voient leur bien considéré comme résidence secondaire, parce qu'ils ne la louent pas à l'année mais par périodes de cures qui sont de 3 semaines et qu'il y a donc une interruption au cours de l'année lorsque les établissements thermaux, pour la majorité, sont fermés. Donc oui, augmenter cette taxe ce serait handicaper une partie de l'activité thermale générée sur notre territoire. C'est pour cette raison que nous ne l'avons pas fait, alors que bien évidemment, cela aurait été une facilité pour avoir des recettes supplémentaires.
Il y a aussi un autre élément qui nous a guidé dans cette décision. C'est que nous nous sommes engagés au cours de la campagne des élections municipales à ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Et nous avons décidé, nous, de tenir nos engagements. Cela n'avait pas été fait par le passé, nous en sommes bien d'accord mais nous, nous avons décidé de tenir ce que nous avons dit.
Mais oui, je sais que cela vous surprend Madame RABAUD-FAVEREAU mais c'est aussi une chose qu'attendent nos concitoyens, que nous tenions nos engagements ! Donc nous le faisons en n'augmentant pas ces taux de fiscalité directe locale.
Comme Mylène l'a précisé, en plus, les logements dont nous parlons, ne seraient pas adaptés pour accueillir des familles. C'est pour de la location aux curistes, c'est dans ce but qu'ont été configurés ces logements là. Et puis pour loger l'ensemble des Dacquois car nous pourrions arriver à une situation de tension plus importante, nous permettons régulièrement l'implantation de projets sur la ville de Dax, plus que cela n'a été fait par le passé, parce que bien évidemment, il y a un besoin. Ce qui fait que la population dacquoise est en augmentation depuis 2 ans, ce qui n'était pas le cas auparavant.
Tout cela permet à de nouvelles personnes de venir vivre à Dax et de trouver l'offre de logements nécessaire et adaptée à l'accueil notamment de familles et de jeunes actifs. C'est à cela que nous travaillons au travers de tous les programmes qui ont déjà démarré depuis le début de ce mandat et qui vont bientôt se terminer et d'autres qui vont encore démarrer dans les mois qui viennent.
De gros efforts et un accompagnement sont aussi faits auprès des investisseurs qui veulent proposer des projets sur le centre-ville où nous avons là aussi matière à rénover, pour pouvoir accueillir aussi en centre-ville de nouveaux habitants. Cela fait partie aussi de sa réhabilitation.

Donc, tout cela est cohérent par rapport à, un, ce sur quoi nous nous étions engagés, deux, aux activités qui sont importantes sur la ville de Dax et l'Agglomération du Grand Dax, notamment l'activité thermale. Cela aurait été un très mauvais signal envoyé à tous ces loueurs de meublés que d'augmenter la taxe qu'ils doivent acquitter. Et trois, oui nous permettons l'arrivée d'une nouvelle population sur la ville de Dax.

Oui, Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

Puisque vous vous êtes permis de dire que finalement nous jouions sur la spéculation immobilière, je voudrais qu'il y ait, à un moment donné, une cohérence entre les paroles et les actes.
Lorsque nous avons vendu un terrain, route du Plateau pour y faire une part sociale, vous vous êtes abstenus et à l'Agglo, vous avez voté la subvention à XL Habitat pour la construction des logements, à un moment donné je cherche un peu de cohérence. Vous voulez soutenir la production de logements sociaux à Dax ? En France, la meilleure manière actuellement de soutenir la production de logements sociaux, c'est au travers d'opérations privées parce que, dans ces opérations privées, il y a une part sociale qui est achetée par les bailleurs, en Vente

État Futur Achèvement, en VEFA et aujourd'hui, la VEFA permet aux bailleurs de construire moins cher qu'en maîtrise d'ouvrage directe.
Aujourd'hui, si énormément de logements sociaux sont construits à Dax, dans cette période compliquée, qui je le rappelle est la plus mauvaise année de la construction en France depuis 1992, c'est grâce à des opérations que nous accompagnons sur l'ensemble du territoire communal.
Donc, quand je vois parfois certains post facebook où nous sommes critiqués vertement parce que nous autorisons des opérations vertueuses avec de la part sociale et que ce soir, vous nous expliquez que nous sommes simplement dans la spéculation immobilière, il y a des choses, je vous le dis, que je ne comprends pas. A un moment donné je vous le dis, il faut être un peu en cohérence.
Il y a 10 ans, l'essentiel de la production de logements sociaux était en maîtrise d'ouvrage directe. Aujourd'hui, plus de 50 % de la production de logements sociaux en France et je pense que ce pourcentage est encore plus élevé aujourd'hui, est fait au travers de promoteurs privés en VEFA. C'est la meilleure manière aujourd'hui de pouvoir soutenir les bailleurs sociaux. Au prix au mètre carré, aujourd'hui, cela coûte plus cher à un bailleur social de produire en maîtrise d'ouvrage directe que de produire en VEFA.
Donc à un moment donné, avoir ces discours larmoyants en conseil municipal sur le fait que nous ne lutterions pas contre la crise du logement alors que vous nous critiquez parce que nous autorisons des opérations... c'est quand même un peu fort de café.

Monsieur le Maire

Monsieur Pierre STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Donc, comme je vous l'ai dit, effectivement, par rapport à cette taxe, j'ai bien exprimé que c'était un levier possible et que certains territoires avaient fait le choix de cette augmentation parce que cela permettrait, parait-il, de redynamiser aussi le territoire. Je comprends ensuite les arguments que vous avez avancés. Cependant, on peut tout de même dans un logement « curiste », avoir de jeunes ménages, s'ils n'ont pas d'enfants ... Cela peut encourager effectivement des locaux ou de jeunes travailleurs qui souhaitent être plus près, notamment ceux qui travaillent dans les établissements thermaux, d'être au plus près de leur travail. Cela peut être une solution.
Ensuite vous avez promis effectivement de ne pas bouger les taux de fiscalité, c'est bien. Cependant il y a des contextes qui font que l'on peut modifier certaines promesses. Cela vous fait sourire mais cela arrive dans plein de communes. Il y a des contextes qui font qu'au bout d'un moment, nous sommes obligés de changer certaines choses.
Pour Monsieur ARRAS, vous trouvez que c'est larmoyant de vouloir se servir d'un levier fiscal si c'est une possibilité. Je ne vois pas en quoi c'est larmoyant, c'est juste un levier que je propose. Vous êtes contre effectivement.
J'ai parlé de spéculation immobilière, effectivement, cela encourage malgré tout à la spéculation immobilière. C'est plus rentable de louer à des curistes que de louer à des ménages. Voilà, c'est pour cette raison que je dis que cela encourage la spéculation immobilière, c'est tout.

Monsieur le Maire

Donc, nous allons résumer.
Vous êtes pour l'augmentation des taxes et pour la baisse de l'offre de logements pour les curistes mais c'est tout à fait votre droit effectivement et vous comprendrez bien que nous ne sommes pas du tout dans cette démarche.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté avec 7 abstentions. Je vous remercie.

Je rappelle donc, que pour une nouvelle année consécutive, les taux n'augmenteront pas sur la ville de Dax.

Nous passons maintenant au vote des budgets primitifs 2024 et je redonne la parole à Mylène HENAULT.

8) Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Madame Mylène HENAULT

Nous allons procéder au rapport sur le budget 2024 de tous les budgets.
Alors ce budget 2024 est placé sous le signe à la fois, de la poursuite des actions du mandat, c'est-à-dire la refonte du centre-ville, l'entretien du patrimoine, la culture, la sécurité...
Sous le signe aussi de la maîtrise des dépenses pour poursuivre la trajectoire de redressement des finances de la ville et son désendettement malgré : la crise énergétique qui a entraîné une hausse du coût des carburants, de l'énergie, des matières premières et des taux d'intérêts. Et enfin sous le signe des mesures nationales de revalorisation de la rémunération des agents publics et la hausse des coûts des assurances et d'une fiscalité communale stable, sans hausse de taux depuis le début du mandat.
Alors, contrairement à ce qui a été dit la dernière fois au conseil municipal par l'opposition, il y a une maîtrise des dépenses mais nous ne sommes pas dans un contexte favorable depuis maintenant 3 ans, c'est le moins que l'on puisse dire !

Sur la section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,1% de budget à budget, attention ce n'est pas par rapport au réalisé, plus 1 million d'euros. Les principales hausses concernent, les charges à caractère général, +2,4% soit 200 000 € avec 200 000 € de plus d'assurances, ce qui fait 130 % d'augmentation pour les assurances et 100 000 € d'achat de repas pour les restaurants scolaires. Il y a aussi une baisse dans les charges, c'était le Tour de France de l'année passée que nous n'avons pas eu cette année.
Charges de personnel, +4,9%, 800 000 € dont 400 000 € de mesures nationales et 200 000 € de GVT (Glissement Vieillissement Technicité). Les 200 000 € restants ce sont des mesures diverses et variées comme la prévision sur la refonte du régime indemnitaire, l'augmentation de l'assurance, les heures supplémentaires pour les élections européennes, etc ...
Les charges financières, -4,8% soit moins 68 000 €, grâce au désendettement réalisé depuis le début du mandat, soit moins 5 millions d'euros, ce qui est tout de même important.
Et nous avons le maintien de la subvention au CCAS de 2 100 000 €, afin de soutenir les politiques d'accompagnement social de la population, d'accueil de la petite enfance et d'hébergement des personnes âgées.

Les recettes réelles de fonctionnement, évoluent de 1,2 million d'euros soit +3,5 %.
C'est à la fois les recettes des services : +436 000 € dont 100 000 € de recettes de restauration scolaire et 300 000 € de recettes de stationnement.
Des recettes fiscales en hausse 800 000 € soit +4 % en raison de la hausse des bases, qui sont indépendantes du taux, je le répète à chaque fois, +3,9% sur la revalorisation des bases en 2024.
Une attribution de compensation versée par l'agglomération en baisse de 137 000 € en lien avec les compétences transférées.
Des dotations et subventions en hausse de 400 000 € avec la compensation de la perte de THLV (Taxe Habitation Logement Vacant), pour environ 200 00 €.
La baisse de l'aide de l'État pour le réaménagement des emprunts « toxiques », moins 300 000 €, qui s'est arrêtée en 2023.

Nous le disons et nous le répétons, pas de hausse de la fiscalité.

En 2024, le taux de la taxe foncière à Dax restera inchangé pour la 5ème année consécutive, malgré un contexte économique complexe lié notamment à l'inflation et aux dépenses contraintes.
Le produit des taxes foncières évoluera positivement sous l'effet de la revalorisation forfaitaire de 3,9 % décidée en loi de finances pour 2024 et du dynamisme du territoire.

Pour les investissements 2024, les dépenses d'équipement s'élèveront à 8,1 millions d'euros.
Nous avons, la bibliothèque municipale, pour 900 000 € mais qui devrait se terminer pour fin 2024 ou tout début 2025.
La préservation de la basilique antique et le musée de Borda pour 400 000 €, 300 000 € pour la Basilique antique et 100 000 € pour le musée de Borda.
Un effort sur le sport, le stade de rugby Maurice Boyau 600 000 € pour les vestiaires et la réfection de l'esplanade. Un nouvel équipement sportif avec un city stade pour 100 000 €. La réfection de l'éclairage du terrain synthétique du stade Darrigade 45 000 €.
Nous avons aussi l'entretien du patrimoine bâti de la ville, 300 000 € pour les écoles c'est récurrent ; 800 000 € pour les installations sportives ; 900 000 € pour les arènes pour les travaux d'étanchéité et de sécurité ; 600 000 € pour la rénovation du balcon de l'Adour, 200 000 € d'études pour la rénovation de la Cathédrale...

Il y a aussi la rénovation urbaine : rénovation de l'éclairage public pour 200 000 € ; la plantations d'arbres et le fleurissement du centre-ville dont a parlé Martine ERIDIA pour 200 000 € ; le projet de transformation du marché couvert pour 400 000 € ; l'aire de jeux au square Max Moras pour environ 100 000 €.
Et dans le domaine de la sécurité, il y aura des caméras de vidéoprotection, des vélos pour la police municipale, des feux routiers et un peu plus, pour 100 000 €.
Sur le service Économique, c'est le solde de l'opération des Halles, qui malheureusement continue toujours puisque nous n'avons pas les soldes des travaux, les décomptes généraux définitifs. Il y aussi dans le service Économique les Ciels de rue, ce qui nous fait un total d'environ 200 000 €.
Sur le social, c'est le soutien à la création de logements sociaux et à la réhabilitation de logements privés dans le cadre de l'OPAH/PIG, solde du réaménagement du quartier Cuyès pour 300 000 €.
L'urbanisme avec les ravalements de façades, l'enfouissement des réseaux, le mobilier urbain pour environ 300 000 €.

Le financement de ces projets, ce sont les ressources dégagées du fonctionnement en 2024, 9,5 millions d'euros qui représentent 76 % du financement des dépenses réelles d'investissement. Il y aussi des recettes propres d'investissement qui s'élèvent à 4,4 millions d'euros dont l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, 3,5 millions d'euros ; le FCTVA, 500 000 € ; la taxe d'aménagement, 200 000 € ; les amendes de police 200 000 €.
Des subventions prévues à hauteur de 1,4 million d'euros et enfin un emprunt d'équilibre de 300 000 € environ.
Il est à noter que le ratio de capacité de désendettement s'élève à 7,6 ans fin 2023, ce qui est très très bien puisque le seuil est de 12 ans. En 2020 il était à plus de 20 ans et nous l'avons descendu à 7,6 en 2023.

Voilà pour le budget principal.

Sur les budgets annexes.
Nous avons le budget annexe de la régie municipale des eaux et des boues.
Les dépenses réelles de fonctionnement de la Régie des eaux et des boues s'élèvent à 2,4 millions €.
Les recettes réelles sont attendues à hauteur de 1 095 000 € pour les boues, contre 1 096 000 € au BP 2023 et de 1 232 000 € pour l'eau thermale, contre 972 000 € au BP 2023, montrant une certaine progression de l'activité toutefois un peu réduite. Le produit des boues reste cependant inférieur à celui d'avant crise qui était de 1 268 000 €.

Les dépenses d'équipement représentent au total 2 595 000 € HT et sont financées sans recours à l'emprunt.
Les tarifs de la Régie municipale (eau thermale, boues thermales) ont été revus à la hausse pour 2024 afin de compenser l'impact de l'inflation, comme vous l'avez constaté sur les résultats tout à l'heure, il était en 2023 négatif sur les 2 budgets.

Le budget annexe des fêtes.
La section de fonctionnement s'équilibre à 5 262 000 €. Les tarifs des occupations du domaine public ont été actualisés pour tenir compte de la hausse des coûts d'organisation.
Et enfin le budget des fêtes est prévu en équilibre sans subvention du budget principal à ce stade, nous l'espérons et ce sera fait, je l'espère !

Les autres budgets annexes, il y a le budget annexe des activités assujetties à la TVA. La section de fonctionnement s'équilibre à 894 000 €. Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 32 000 €.

Le budget annexe stationnement, le budget de fonctionnement s'équilibre à 677 000 €. Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 154 000 € avec le réaménagement des accès du parking Chanzy et enfin la mise en place de la Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (LAPI), qui sera de mémoire installée sur le parking des Berges.

Les chiffres clés à retenir du budget principal.
Une épargne prévisionnelle de 3,1 millions d'euros, hors résultats antérieurs qui permettra de couvrir le remboursement de la dette du budget principal, grâce à la poursuite des efforts de gestion.
Des taux de fiscalité stables malgré l'inflation et les dépenses nouvelles subies, c'est-à-dire les mesures nationales, les assurances, l'énergie ...
Un investissement conséquent de 8,1 millions d'euros au budget principal pour mettre en œuvre le projet de mandat et améliorer la qualité des équipements publics.
Et enfin, un endettement prévisionnel en forte baisse, de -2,6 millions d'euros pour poursuivre l'objectif fixé par la Chambre Régionale des Comptes qui, je le rappelle, avait demandé à la ville de se désendetter.

Sur la synthèse du budget, nous sommes obligés de le faire.
La population INSEE 2024 est de 22 169 habitants.
Budgets consolidés, tous budgets confondus, 74 481 469,75 €
Pour la ville, en dépenses de fonctionnement nous avons, ce n'est pas inscrit, 41 611 587 € sur le budget consolidé, la section de fonctionnement c'est 51 956 269 €, l'investissement c'est 22 525 200 €.
L'épargne brute prévisionnelle consolidée 2024, tous budgets confondus, 3 342 045 €.
L'épargne nette prévisionnelle consolidée 2024, hors résultats antérieurs, -22 254 € mais je le répète encore une fois, c'est consolidé.
L'encours de dette consolidé au 31/12/2024, y compris fond d'aide emprunts toxiques, 48 192 734 €.
La capacité de désendettement consolidée est de 14,4 ans prévue au 31/12/2024, je le répète, c'est le budget principal plus les budgets annexes.
Voilà pour les rapports des budgets 2024.

Il est proposé au conseil municipal de voter ces budgets par chapitre. La répartition des crédits par chapitre figurant dans le document budgétaire lui-même.
Le budget principal de la ville et les budgets annexes des fêtes et des activités assujetties à la TVA sont présentés avec la nouvelle nomenclature M57 et dans ce cadre, il est proposé la possibilité d'appliquer le principe de fongibilité des crédits par décision, permis par la réglementation. C'est-à-dire que Monsieur le Maire pourra ainsi procéder, hors Décision Modificative (DM), à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Monsieur le Maire

Merci Mylène.
Y a-t-il des questions ?
Vous avez levé la main à peu près en même temps, Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Bonsoir tout le monde, merci Monsieur le Maire.
Juste une petite remarque, enfin pour commencer, on verra bien. Je n'ai pas trouvé un petit tableau que j'adorais, qui me permettait de faire des petites observations chaque année, qui est le comparatif des statistiques financières et fiscales de la ville par habitant, avec les villes de même strate. J'ai bien trouvé les statistiques de Dax mais il n'y a plus le comparatif.

Madame Mylène HENAULT

Cela se fait au compte administratif et ensuite ce sont souvent les services de la Trésorerie, que je connais, qui les envoyaient au service Finances mais qui, lui-même, se les calcule aussi mais ce n'est jamais au budget primitif, c'est toujours au compte administratif.

Monsieur Yves LOUMÉ

D'accord ok, donc à bientôt alors !

Madame Mylène HENAULT

Voilà, tout à fait !

Monsieur le Maire

Madame VERDIERE BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Bonsoir, merci.
Je vais juste me permettre de faire un aparté par rapport à votre présentation Madame HENAULT. La pédagogie étant l'art de la répétition, je vais repréciser nos propos.
Comme vous venez de le dire, la hausse des bases génère une hausse de 800 000 € de recettes supplémentaires, c'est cette hausse des bases fiscales que nous avons caractérisée de situation fiscale favorable, je le reprécise.
Pour en revenir au budget primitif, je ne vous cache pas que l'exercice n'a pas été aisé pour nous parce que nous avons hésité à reprendre notre intervention de l'année dernière, là où déjà l'année dernière nous envisagions de reprendre celle de l'année précédente. Dans ce budget primitif, comme dans les budgets précédents, beaucoup de redites et peu de nouveautés en fait.
L'entretien du patrimoine bâti, les écoles, 300 000 €, vous l'avez dit vous-même dans votre présentation et je vous cite, c'est récurrent : « les bâtiments communaux 300 000 €, l'éclairage public 200 000 €, la sécurité 100 000 € ». Nous nous étonnons un peu de la récurrence des présentations qui nous sont faites chaque année.

Cela étant, je vais me permettre une petite remarque sur le budget annexe des fêtes qui présente, en l'occurrence, un résultat excédentaire. Bien que des ajustements soient encore nécessaires sur la gestion, notamment pour le traitement des déchets, nous l'avions déjà évoqué ensemble Monsieur DAGES, nous nous félicitons de cette somme excédentaire de 535 000 € qui devrait pouvoir normalement revenir au budget principal. Du coup, bonne nouvelle, il y a certaines décisions que nous pourrions peut-être voir. Par exemple, faire bénéficier aux agents municipaux, dont nous avons appris qu'ils n'étaient pas tous remplacés quand ils

étaient absents, de la prime inflation qui ne leur avait pas été octroyée. Nous pourrions également envisager le recrutement, de nouveau, d'animateurs périscolaires et dans les centres de loisirs, donc plus d'actions éducatives et plus d'enfants accueillis. Nous pourrions également revoir les subventions aux associations qui baissent un peu depuis votre arrivée, en tous cas pour certaines. Et puis pourquoi pas, mettre en place des aides pour soutenir les commerçants en difficulté, c'est un sujet de débat que nous avons régulièrement ou rouvrir des postes d'animateurs socio-culturel dans les quartiers.

Je vais me permettre également de faire une remarque en notre nom, sur le budget annexe des eaux et des boues, aussi sujet d'échanges réguliers. La fréquentation des établissements thermaux est très en deçà des niveaux de 2019. Nous le voyons notamment dans les recettes du budget annexe, puisque les produits sont bien loin des niveaux des années antérieures, malgré les hausses répétées que vous appliquez et pour lesquelles nous votons contre systématiquement. Aujourd'hui, votre discours à l'air d'être « augmenter les tarifs pour équilibrer le budget ». Alors, nous nous permettons de rappeler une nouvelle fois notre position. Augmenter les prix, n'a jamais fait augmenter la demande, à moins que vous n'envisagiez de faire de nos boues et eaux thermales un produit de luxe ou de spéculation, au même titre que certaines œuvres de DUCHAMP et alors dans ce cas là effectivement, le prix fait la rareté et la rareté fait la demande et là, nous comprendrons mieux.

Merci.

Madame Mylène HENAULT

Alors, d'abord oui sur les travaux, 300 000 €, nous le disons chaque année effectivement mais c'est pour montrer que nous nous intéressons aux équipements publics et dont l'éducation, ce qui me semble normal. En dehors de cela et qui n'est pas indiqué là, c'est que nous faisons d'autres travaux que je ne vous citerai pas. Il y a notamment les toitures de plusieurs écoles qui vont être refaites ; le restaurant de Gischia est prévu ; plein de choses sont prévues sur les écoles, en dehors des 300 000 € qui reviennent chaque année et il y a d'autres travaux en plus.
En ce qui concerne l'excédent du budget des fêtes, alors, je vais peut-être vous apprendre quelque chose mais quand nous avons un budget annexe, il n'est pas possible réglementairement de prendre cet excédent pour le remettre sur le budget principal. Je vous l'apprends peut-être mais c'est un fait.

Madame VERDIERE BARGAOUI

Et bien écoutez, ce n'est pas ce que l'on m'a dit, je suis surprise.

Madame Mylène HENAULT

Sur les eaux et les boues, je peux peut-être laisser Monsieur le Maire répondre.

Monsieur le Maire

Oui, Amine BENALIA BROUCH.

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Bonsoir chers collègues.
Madame VERDIERE BARGAOUI, juste je prends la parole pour rectifier ce que vous venez de dire parce qu'on ne peut pas dire tout et son contraire. Je vous confirme donc que le montant attribué aux associations reste inchangé et ce depuis 3 ans, 679 000 €. Certes, nous ne pouvions que le baisser quand nous sommes arrivés en 2020 puisqu'en 2019, vous l'avez fortement augmenté avant les élections municipales.

Monsieur le Maire

Merci.
Quelques éléments de réponse.
Que ce ne soit pas aisé pour vous d'analyser tous ces documents, nous l'avons vu, vues les approximations, pour rester gentil, que nous avons constatées lors de nos échanges sur le débat d'orientations budgétaires. Effectivement, ce n'est pas simple et peut-être que les gens qui travaillent avec vous ont perdu la main.
Il y a de la constance dans ce budget. Il est vrai que nous retrouvons des postes qui sont récurrents, l'entretien des bâtiments municipaux qui en avaient bien besoin et qu'il faut continuer à remettre en bon état pour que d'une part, les agents qui travaillent dans ces bâtiments, puissent le faire dans de bonnes conditions et pour que nos administrés qui s'y rendent pour bénéficier des services de la collectivité, puissent le faire aussi dans de bonnes conditions.
Et puis, bien évidemment il y a aussi de nouvelles choses que vous avez oublié de noter mais que nous continuerons à mettre en œuvre, conformément, là aussi, à ce pour quoi nous avons été élus, même s'il y a eu quelques surprises qui nous amènent à faire du plus.
Nous pouvons parler des arènes, de la cathédrale ou beaucoup de bâtiments municipaux que nous avons dû reprendre parce qu'effectivement, ils étaient dans un état qui n'était plus conforme à ce que pouvaient attendre et les agents et nos administrés.
Vous nous félicitez et je vous en remercie, de l'excédent qui est dégagé par le budget annexe. Je rappellerai les réserves que vous aviez émises lorsque nous avons présenté le nouveau dispositif, notamment des gobelets qui est pour beaucoup dans le résultat de ce budget annexe. En effet ce n'était pas simple à mettre en œuvre, il y avait beaucoup d'inconnues à gérer, beaucoup de risques à assumer et à l'époque, il était plus facile d'émettre des réserves en se disant « comme ça au moins, si ça ne marche pas, je l'aurai dit » que de dire « bravo de tenter cela parce qu'il y aura certainement là une solution pour financer nos fêtes différemment, de manière plus pérenne et sans faire peser uniquement leur coût sur le contribuable dacquois ». Donc, merci de reconnaître qu'il était utile de mettre ce système en place et que ce que nous avons tenté a fonctionné.
Et puis, bien évidemment, vous revenez dans vos réflexes, je dirais presque pavloviens. C'est-à-dire que vous voyez une nouvelle recette arriver, aussitôt il faut trouver de nouvelles dépenses, qui ne sont pas obligatoirement nécessaires mais après tout, allons-y ! Alors embauchons de nouveaux agents. Pour faire quoi ? On ne sait pas trop parce qu'à chaque fois vous citez les centre de loisirs. Je vous rappelle que justement là, nous avons embauché pour faire face à une demande supplémentaire. C'est ce que nous faisons à chaque fois qu'il y a des politiques, des choses qu'il faut faire avec plus d'agents, nous le faisons et puis, quand nous pouvons effectivement mieux organiser les choses, nous le faisons.
Vous parliez du remplacement des agents, je ne comprends pas trop le débat. Dans toute structure, nous remplaçons les gens quand c'est nécessaire et si non, pour faire face à des arrêts maladie ponctuels, nous réorganisons le service. Nous demandons à ceux qui sont là d'en faire un peu plus et ils récupèrent derrière. C'est de cette façon que nous arrivons à gérer les choses de manière efficace. Dans les services où il y a une obligation de remplacement, c'est-à-dire là il y a un taux d'encadrement obligatoire, pensez aux crèches, aux écoles ou encore aux EHPAD et bien là, bien évidemment, nous pourvoyons ces postes par des remplacements. Donc, je ne comprends pas trop le débat que vous voulez instaurer de ce point de vue là.
Mais si effectivement, il n'y a pas moyen de se faire plaisir à dépenser à tout va alors que, grâce à notre gestion, nous avons réussi à redresser les comptes de la ville, c'est qu'il faut continuer à le faire. C'est-à-dire que ces recettes que nous avons en plus, je rappelle que les recettes sur les tarifs ne pèsent pas uniquement sur les Dacquois comme vous l'avez dit. Elles pèsent sur tous les usagers des services tarifés et donc pas uniquement les Dacquois. Nous préférons, comme dans beaucoup d'endroits, faire payer l'usager et pas uniquement le contribuable comme ce qui était à l'œuvre précédemment. Mais cet assainissement de la situation financière, je le redis à chaque fois, nous ne l'avons pas fait parce que nous adorons assainir les finances d'une collectivité. Quand on se lève le matin, on ne se dit pas « chouette, je vais assainir les finances de la collectivité ! ». S'il a fallu le faire, c'est pour pouvoir se

donner les moyens de mettre en œuvre le programme politique pour lequel nous avons été élus et de faire le plus de ce que nous avons découvert sur l'état du patrimoine municipal que je décrivais.
Le corollaire de cela, de ne pas dépenser à tout va parce que nous avons réussi à redresser la situation, c'est le désendettement que vous avez constaté dans ce budget comme dans le précédent. C'est-à-dire que la ville de Dax était arrivée à un niveau d'endettement tel, qu'elle ne pouvait presque plus contracter d'autres nouveaux emprunts et que c'était devenu la seule source de financement de ses investissements et de son fonctionnement et ça, ce n'est pas possible ! De financer les investissements uniquement par de nouveaux emprunts, ça ne fonctionne pas ! Il a donc fallu assainir la situation, continuer, je le redis, à maintenir les services proposés à la population dacquoise et du coup, désendetter la ville, parce que c'est comme pour un ménage, quand vous vous désendettez, vous êtes beaucoup plus libres pour pouvoir financer vos projets. C'est donc ce qui a été mis en œuvre, c'est ce qui continue d'être acté. Vous l'avez dit, il y a de la constance parce qu'effectivement, vous l'avez constatée dans le budget de l'année dernière, vous la constatez dans le budget de cette année et je ferai tout pour que vous puissiez la constater l'année prochaine aussi.

Sur le budget annexe des eaux et des boues, là non plus, nous n'arrivons pas à nous comprendre. Je vous le redis, le financement de la régie municipale des eaux et des boues ne peut se faire que par les recettes induites par la vente de ses produits. Vous nous dites « regardez, il y a un déficit sur ce budget annexe » et vous nous dites aussi « mais il ne faut pas augmenter les tarifs », alors, comment fait-on ? Nous avons des charges qui augmentent comme partout, nous avons et vous l'avez dit, une activité thermale qui n'est pas revenue au niveau de 2019, faut-il se focaliser aussi sur ce chiffre de 2019 ? Il faut aussi regarder les évolutions année par année et le nombre de curistes qui, nous pouvons nous en féliciter, remonte sur la ville de Dax. Les premiers chiffres que nous avons de 2024 sont là aussi encourageant, faisons tout pour que cela continue.
Vous avez des charges qui augmentent, vous avez une demande qui baisse légèrement et vous nous dites « il ne faut pas augmenter les tarifs parce que cela devrait améliorer la situation ». Vous nous dites « si vous augmentez, vous jouez sur la raréfaction, donc vous en faites un produit de luxe qui ne sera plus acheté que par certains », franchement là, le mécanisme de pensée est soit de mauvaise foi, soit incompréhensible.
L'augmentation des tarifs, contre laquelle vous avez votée, elle était inévitable parce que les charges augmentent et que pour assumer les coûts de fonctionnement de notre régie des eaux et des boues, il faut faire suivre l'augmentation de ces charges pour assumer tout le fonctionnement. Je le redis, si nous n'avions pas pratiqué ces augmentations de tarifs, que nous appliquons de la manière la plus légère possible, parce qu'effectivement il faut aussi que nos clients que sont les établissements thermaux, puissent continuer à fonctionner. Donc nous y allons vraiment par touche, en fonction de nos augmentations et du coup, ce n'est pas un déficit de 76 000 €, de tête, que nous aurions constaté, c'est un déficit bien supérieur.
Donc à un moment, vous ne pouvez pas nous dire « il n'est pas normal de constater ce déficit » ou de le contester et de l'autre côté, nous dire « il ne faut pas augmenter les tarifs », à ce moment là, nous sommes dans une position qui ne permet pas de trouver les solutions. Ce à quoi nous, nous nous attachons en permanence pour faire, encore une fois, que les projets que nous souhaitons mener à bien pour la ville de Dax, le soient.

D'autres questions, Madame VERDIERE BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Sur les boues et eaux thermales nous avons un dialogue de sourds, c'est bien.
Vous dites vous même « il faut que les clients que sont les établissements thermaux continuent à fonctionner ». Nous, nous restons sur notre position à savoir que, nous ne pensons pas qu'augmenter indéfiniment, jusqu'à ce que le budget soit équilibré, soit un bon signal envoyé aux établissements thermaux.
Laissez moi terminer...

Monsieur le Maire

C'est bien que nous échangions directement.
Alors comment faites-vous ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Non, mais attendez, je vous explique juste ...

Monsieur le Maire

Non, mais là il faut que vous répondiez très simplement à cette question.
Comment vous faites ?
Vous n'augmentez pas les tarifs, ok. Comment faites-vous ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Vous comprenez bien que la problématique vient de la fréquentation ? Pas du problème du tarif de la boue.

Monsieur le Maire

D'accord, la fréquentation, nous travaillons pour qu'elle remonte mais comment faites-vous à l'instant T ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Donc, nous allons augmenter indéfiniment jusqu'à ce que le budget soit équilibré, c'est ça ?

Monsieur le Maire

En tous cas, tant que les charges augmentent.
Est-ce que vous voyez, dans cette période d'inflation à laquelle nous sommes tous confrontés, des charges qui augmentent et des tarifs de vente qui n'augmentent pas ? Est-ce que vous voyez cela quelque part ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Il n'y a pas que l'inflation. La problématique vient aussi d'une baisse de la fréquentation.

Monsieur le Maire

La fréquentation remonte depuis l'année dernière !

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Pour arriver à l'équilibre, ce n'est pas exclusivement l'inflation qui impacte. C'est l'inflation corrélée à une fréquentation qui n'est pas remontée.

Monsieur le Maire

Nous sommes en période où la fréquentation remonte depuis le Covid.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Donc croisons les doigts et espérons que la fréquentation revienne à un niveau suffisant pour ne pas avoir à augmenter de nouveau les tarifs. Elle est là la remarque.

Monsieur le Maire

C'est le vœu pieux de tout le monde.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Tant mieux et c'est très bien.

Monsieur le Maire

Il faut que nous revenions à une fréquentation normale. Elle a fortement baissé depuis le Covid, elle remonte petit à petit comme dans toutes les stations.
Donc comment faites-vous pour équilibrer les comptes, sans augmenter les tarifs, dites-moi ! S'il y a une solution, je la prends !

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Je viens de vous l'expliquer. La solution ce n'est pas d'augmenter en permanence.
Je souhaiterais répondre à Monsieur BENALIA si vous le permettez.

Monsieur le Maire

Dites-moi et comme ça nous clôturons le débat.
Dites-moi et je le note là de suite et je regarde la faisabilité.
Dites-moi, comment vous faites ?

Il n'y a pas de réponse ! Je vous remercie.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Monsieur BENALIA, vous nous dites que depuis, hormis 2020, vous ne baissez pas les subventions aux associations. Alors j'ai une mauvaise nouvelle, si...
Non mais attendez, vous baissez les subventions aux associations, notamment entre 2021 et 2022.
Subventions à la baisse, Conseil local FCPE, PEP40 (Pupilles de l'Enseignement Public des Landes), Cercle Choral Dacquois, Kalos, Université du temps libre, Bien-être des seniors de Dax, l'AJAD, l'Amicale laïque dacquoise, Visiteurs des malades de l'hôpital de Dax, Vaincre la mucoviscidose, Croix rouge française, Secours catholique, Secours populaire. Donc, oui, excusez-moi, vous avez baissé, entre 2021 et 2022, les subventions des associations, je suis désolée.
Merci.

Monsieur le Maire

Amine BENALIA BROUCH

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Forcément puisque ...

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Ce n'est pas ce que vous disiez il y a 3 secondes, rassurez-moi !
Non, mais attendez c'est incroyable !

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Vous avez terminé ? Merci, je ne vous ai pas interrompue, je vais vous répondre.
Forcément que nous avons baissé les subventions quand nous sommes arrivés puisque je vous l'ai dit, vous les avez fortement augmentées juste avant les élections municipales. Vous étiez à plus d'un million et puis je vais vous dire, pour reprendre une expression, vous avez « rasé gratis », rasé gratis, 1 100 000 €. Ce n'est pas raisonnable !
Pour vous répondre, oui nous avons baissé les subventions de certaines associations, comme nous avons demandé un effort à l'ensemble des structures mais nous avons continué à les accompagner. C'est pour cette raison que je veux être précis ce soir.
Nous les avons accompagnées en les redirigeant vers d'autres dispositifs. Vers le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), vers d'autres dispositifs comme ceux de la CAF pour les associations qui portaient des actions et des projets autour de la parentalité, sur les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et avec Sarah qui nous a accompagnés également, avec également le Mois des familles... plein de dispositifs ont été mis à disposition des associations. Nous avons même renforcé tout cela avec le Guid'Asso pour permettre aux associations d'être mieux renseignées, mieux accompagnées.
Depuis que vous êtes partis, les réserves parlementaires ce sont transformées en FDVA qui permettent d'avoir des actions innovantes, financées à hauteur de 4 000 €, du fonctionnement sur des structures associatives financé à hauteur de 1 000 €. Pour tout cela aussi nous avons accompagné les structures, nous avons fait l'effort et nous avons également donné le temps. Au niveau du service de l'EVAC tout a été fait pour qu'elles ne perdent rien sur leur budget prévisionnel.
Voilà, ça, c'est travailler raisonnablement Madame VERDIERE BARGAOUI.

Et puis, je vais tout de même vous ajouter quelque chose. Vous avez énuméré les structures qui ont baissé mais qui n'ont pas quitté le dispositif. Parce qu'avec vous, je tiens à vous le dire, qu'il y a des structures qui n'ont jamais été subventionnées même quand elles le demandaient. Il aurait fallu même parfois, je ne vous accuse pas vous ici, tant que vous êtes, ouvrir certains dossiers des associations qui demandaient une subvention.
Nous, nous ouvrons tous les dossiers. Nous instruisons l'ensemble des dossiers et l'ensemble des demandes, d'accord ? Et vous me comprenez quand je vous dis cela.

Et je vais ajouter, Madame VERDIERE BARGAOUI vous avez énuméré ceux qui ont baissé mais pas ceux qui sont entrés dans le dispositif, vous m'avez bien compris avec ma dernière phrase. Vous parlez des nouveaux projets en disant « rien de nouveau, rien de concret » en quelque sorte, en synthétisant, c'est ce dont vous avez parlé lors du débat d'orientation budgétaire présenté par Mylène. Je tiens juste à vous rappeler que nous venons de voir une diapo, sur laquelle il était bien stipulé un nouveau City stade, ça, ce n'est pas nouveau, c'est celui que vous avez laissé en jachère au Sablar ; une nouvelle aire de jeux, ça, ce n'est pas nouveau, vous les avez toutes laissées en jachère ; la végétalisation du centre-ville et je peux vous le faire en y ajoutant des lignes et des lignes. Mais comme d'habitude, vous ne faites qu'un copier / coller Madame VERDIERE BARGAOUI de vos prises de paroles en changeant, je vous le concède, un chiffre, celui de l'année. Ce n'est pas très sérieux.

Monsieur le Maire

Alors, Madame VERDIERE BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Monsieur BENALIA BROUCH, juste 3 remarques encore une fois.
Les éléments que je vous ai annoncés, c'est depuis 2021/2022, ce n'est pas par rapport à 2019, ni 2020, c'est pendant votre mandat.
Vous me dites qu'aucune association n'est sortie du dispositif, j'ai une mauvaise nouvelle, l'Union nationale des retraités de police, vous ne la subventionnez plus en 2022, le conseil

local FCPE n'est plus subventionné en 2022, les PEP40 ne sont plus subventionnées en 2022 et j'en ai plusieurs comme ça.
Non, mais excusez-moi, attendez ... ce sont vos chiffres, ce ne sont pas les miens ! D'accord ?
A un moment donné, vous nous expliquez qu'aucune association n'est sortie du dispositif. Oui, des associations sont sorties du dispositif.
Dans le même temps, vous nous expliquez que vous avez réduit l'accompagnement des associations par rapport aux différentes problématiques que vous évoquez. Écoutez, certains ont été augmentés. Donc, vous avez fait des choix, sauf que quand vous annoncez qu'aucune baisse de subvention n'a été faite aux associations, c'est faux. Je suis désolée, factuellement, les associations bénéficient de moins de subventions de la part de notre collectivité, c'est tout.

Monsieur le Maire

Amine BENALIA BROUCH

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Merci Monsieur le Maire.
Alors, heureusement qu'il y a des associations qui ne sont plus subventionnées et là aussi je vais m'expliquer. C'est un peu comme la régie des boues, il faut vraiment y revenir 3 fois pour que ça rentre !
Je vais vous dire une chose, certaines associations ne sont pas subventionnées parce qu'elles ne réitèrent pas non plus leur demande.
Êtes-vous là au moment des instructions ? Nous avons un tableur très clair avec des indices et nous avons mis en place un dispositif très clair pour attribuer les subventions. Certaines associations ne sont plus subventionnées parce qu'elles ne redemandent pas de subventions. C'est une logique très claire Madame VERDIERE BARGAOUI, voilà. Vous êtes allée chercher midi à quatorze heures, là où il n'y avait rien besoin d'aller chercher du tout, tout simplement.

Monsieur le Maire

Merci.
Monsieur Pierre STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Comme visiblement vous l'avez dit la dernière fois, les promesses ce sont des choses que l'on ne peut pas changer, du coup Monsieur BENALIA, où en est le skatepark ? Où est-il ? Ce skatepark était promis normalement en début de mandat comme vous l'avez dit, pas à la fin du mandat. L'heure tourne, donc où en est-il ?

Monsieur le Maire

C'est quoi ces histoires de début ou de fin de mandat ?

Monsieur Pierre STETIN

C'est ce que Monsieur BENALIA s'est engagé à faire.

Monsieur le Maire

Sur ce genre de chose, il faut répondre vite.
Le skatepark, je le rappelle, il y avait un projet qui nous a paru et pas qu'à nous c'est bien le problème, totalement en déconnexion avec les usages de ce type d'équipement. Il était sur un emplacement fermé à partir de l'horaire de fermeture du centre aquatique et donc les usagers ne pouvaient plus en disposer quand le centre aquatique était fermé. De plus, les coûts avaient été montés de manière exponentielle pour aller chercher les subventions dans différentes collectivités mais à chaque fois, on y ajoutait du prix à l'investissement.

Donc, nous avons repris ce projet qui, pour le coup, n'était pas dans notre programme, vous avez fait une petite erreur. Mais le skatepark était prévu, donc nous nous sommes dit « ce doit être bien », nous le continuerons, sauf que cela n'allait pas. Nous avons donc repris ce projet pour trouver un nouvel emplacement qui lui, répondra aux attentes des usagers et sera à proximité plus courte des services et du centre-ville. Nous avons décidé effectivement, de manière assez judicieuse, de le coupler à un autre équipement qu'il fallait construire, c'est-à-dire un bassin de rétention assez important que l'on appelle Berdot 2 qui est situé à la pointe du stade. Nous réaliserons donc ces 2 ouvrages en même temps, cela permettra de mutualiser certains équipements et là pour le coup, nous aurons un skatepark qui ne sera plus uniquement un skatepark mais il aura aussi des usages autres comme du pumptrack. Il sera donc plus étoffé que l'offre proposée par votre municipalité auparavant.
Donc, il arrive, il n'y avait pas de délais annoncés puisqu'il n'était pas dans notre programme mais nous allons le faire quand même.
Je vois donc votre réjouissance et le sourire revenir sur votre visage, c'est une satisfaction pour nous.

Amine BENALIA BROUCH.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH

Madame VERDIERE-BARGAOUI, vous savez, dans le tableur d'attribution des subventions, il y a également le cofonctionnement et la mise à disposition de salles. Concernant les PEP 40 , certes ils ne sont plus financés, ils n'ont pas redemandé de financement, tout simplement parce que la ville de Saint-Paul-lès-Dax les a mis à la rue. Nous les avons récupérés à la Maison des Citoyens donc nous les hébergeons, c'est une structure que nous avons décidé d'héberger sur la ville de Dax. Vous voyez, nous ne leur attribuons pas de subventions mais par contre, nous leur mettons des locaux à disposition gratuitement.

Monsieur le Maire

Sur les associations, nous avons effectivement revu certaines choses, nous ne nous en cachons pas. Nous avons posé les choses conformément à tout ce qu'a décrit Amine. Les subventions avaient été augmentées de manière assez surprenante l'année avant les élections, je ne tire pas de conclusions de ces choix, il doit y avoir certainement des choses rationnelles qui ont guidé cette augmentation, très notable, des subventions versées aux associations. Hors ce contexte, pour les subventions, nous avons dit qu'il fallait verser des subventions aux associations en fonction de critères précis, comme l'a dit Amine.
Nous avons dit « ce n'est plus l'association qui vient et qui dit je veux tant parce que l'année dernière j'avais tant ou parce qu'on ma dit que je pouvais avoir tant » ! Nous demandons des critères précis : quelles sont les actions menées ? Quel est le nombre de licenciés sur Dax sur l'Agglomération et hors Dax ? Quel est l'état des finances par rapport aux actions menées, la trésorerie, les disponibilités ? ... Tout ceci afin de satisfaire à la réglementation et pour donner, en fonction des besoins. En fonction de l'évolution de la situation des associations, cela pourra évoluer. C'est la raison pour laquelle vous avez vu des fluctuations en fonction des projets importants ou pas qui avaient lieu certaines années et pas d'autres, en fonction d'événements intervenus dans la ville, plombant ou pas les finances de certaines associations. Tout ceci fait que maintenant effectivement, toutes les subventions sont appuyées sur des critères objectifs liés à des documents fournis. Je reprécise à tout le monde, si certains sont en retard, que si ces documents comptables ne sont pas fournis, nous ne pourrons pas verser la subvention. Puisque ces subventions sont versées en fonction de ces critères et des besoins réels de l'association qui peuvent encore une fois fluctuer.
Avez-vous vu des associations disparaître après la baisse de l'enveloppe par rapport à l'année record de 2019 ? Il n'y en a pas parce que le but n'est pas de mettre les associations en difficulté mais de regarder en fonction de leurs besoins car nous avons aussi des finances à gérer pour la collectivité.
Amine l'a souligné aussi et c'est très important, nous avons aussi réorienter des associations qui n'avaient pas connaissance des différents organismes qui pouvaient les accompagner. Nous

avons réorienté certaines structures vers d'autres partenaires qui, en fonction de leurs activités, pouvaient les accompagner. Il était ridicule que la ville soit le seul financeur, co-financeur de certaines associations, alors qu'elles avaient la possibilité d'aller chercher des fonds qui n'étaient pas consommés par d'autres organismes. Cet effort a été fait, nous avons d'ailleurs fait une manifestation qui a permis de mettre tous ces partenaires face aux associations. Manifestation qui a rencontré un grand succès, tout comme le forum des associations. Nous avons une fréquentation record, ce qui montre que le tissu associatif dacquois se porte bien. Il faut remettre tout cela dans le contexte et préciser que l'accompagnement est toujours réel.
Madame VERDIERE-BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

J'entends vos arguments mais cela étant, la Croix rouge Française, le Secours catholique et le Secours populaire ont des subventions diminuées, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi ? Surtout que ce ne sont pas des montants qui sont pharaoniques. Nous avons été approchés par des associations qui nous ont expliqué que, faute de réponse de la mairie, elles étaient parties dans des communes limitrophes à la nôtre. Pour pouvoir argumenter et étayer mes propos, je reviendrai vers vous avec des éléments plus factuels.

Monsieur le Maire

Oui, surtout revenez avec ces éléments et nous y répondrons publiquement, parce que c'est encore une mise en cause qui tendrait à dire qu'il y a des associations que nous voudrions accompagner et pas d'autres, donc à la tête du client. C'est exactement l'inverse de ce que nous avons fait, parce que je peux vous dire que maintenant, effectivement, les situations des associations sont analysées pour toutes, de manière objective, pour toutes.
Vos allégations dans le vent, sans citer personne, ce qu'elles sous-entendent, c'est grave et donc je ne vous permets pas de le dire, donc vous m'enverrez les éléments et j'y répondrai publiquement.
Toutes les associations sont reçues, nous analysons, nous pouvons ou nous ne pouvons pas, mais toutes sont regardées. C'est trop facile de dire cela et de dire après « vous verrez bien », donc nous répondrons publiquement mais envoyez-nous des éléments précis, parce que je ne peux pas vous laisser dire une telle chose et encore une fois je le redis : les associations continuent d'être accompagnées et le tissu associatif dacquois se porte bien ! Les associations auxquelles vous faites allusion, elles ont aussi des financements nationaux, qu'il faut regarder. 200 euros de plus ou de moins pour une association qui a de toutes façons l'essentiel de son financement qui vient de la structure nationale, ça ne change pas mais cela permet de redistribuer à d'autres.
Monsieur Pierre STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Merci pour le super teasing pour le skatepark, cela me donne encore plus envie de le voir.
Le problème, c'est que vous avez fait le même l'année dernière. Est-ce qu'aujourd'hui vous avez au moins une date ou une vision sur le moment où le skatepark verra le jour ?

Monsieur le Maire

Il y aura bien évidemment des annonces à ce sujet Monsieur STETIN, ne vous inquiétez pas.
Alexis ARRAS qui ne s'est pas encore exprimé sur ce sujet et après ce sera Amine. Alors Amine plutôt, parce que c'est en lien avec la dernière question et ensuite ce sera Alexis.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH

Nous allons en terminer avec les associations. Madame VERDIERE-BARGAOUI vous avez porté des allégations sans donner de nom de structure, c'est très simple à faire, c'est facile, nous

connaissons ce petit manège. En attendant, quand vous êtes partis, à l'EVAC il y avait neuf boîtes à lettres de disponibles pour les associations et aujourd'hui, il n'y en a plus de disponible. A l'heure où je vous parle, nous sommes à +16 associations sur le territoire de la ville de Dax depuis que vous êtes partis, tout simplement. Je ne dis pas que c'est vous ou pas vous mais en tous cas il y en a 16 de plus depuis que nous sommes arrivés.

Monsieur le Maire

Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

Je vais commencer par une boutade, je pense que le projet de skatepark sera inauguré avant que votre projet de médiathèque aboutisse un jour. Ce que vous nous aviez promis depuis 2008, vous nous avez promis trois projets de médiathèque depuis 2008. Vous avez eu 12 ans pour le faire, vous ne l'avez pas fait et je peux vous assurer que je pense que mon collègue Amine BENALIA-BROUCH fera son projet de skatepark avant 12 ans.
La deuxième chose, ce soir je suis un peu agacé sur vos contradictions et j'en relève une nouvelle. Nous avons un débat sur la taxe sur les logements secondaires, nous vous expliquons que nous ne voulons pas la mettre en place parce que nous ne voulons pas pénaliser les meublés pour curistes. Je tiens à vous signaler que le modèle des meublés curistes, c'est un des points fondamentaux, un des piliers du modèle thermal dacquois depuis des décennies. Depuis des décennies, si à Dax nous pouvons accueillir de nombreux curistes, c'est parce que...

(Propos inaudibles dans la salle)

Écoutez mon cher collègue, si vous ne savez pas lire les mémoires qui ont été réalisés par des historiens, des géographes depuis 40 ans et je vous invite à lire l'article de Michel CHADEFAUD de 1978 où nous avons le nombre de meublés curistes, c'est un élément fondamental du modèle thermal dacquois. Je pense que ma collègue Martine DEDIEU le confirmera. Si nous avons pu avoir des fréquentations élevées de curistes à Dax, c'est grâce aux meublés. Vous pouvez le contredire mais c'est une réalité.
Je n'arrive pas à comprendre ce soir que vous ayez une émotion pour dire qu'il n'y a pas assez de curistes sur la ville et à la rigueur, nous pouvons nous aussi espérer qu'il y en ait plus aussi dans les années à venir qui viennent et il y a une progression en cours. Dans le même temps, nous ne pouvons pas nous dire qu'il faut moins de logements pour curistes. A un moment donné, il faut avoir de la cohérence. Si nous voulons plus de curistes, il faut assurer la capacité d'hébergement de ces curistes, soyez en cohérence avec vos propos. Vous connaissez un peu le milieu thermal, vous savez que ce sont plusieurs milliers d'emplois qui en dépendent sur notre territoire. Il est vrai qu'il est compliqué de faire correspondre l'offre thermale, l'offre hôtelière professionnelle et les logements classiques. C'est un équilibre subtil, je pense que nous l'avons atteint sur ce territoire, malgré tout. Nous ne sommes pas comme des territoires voisins qui connaissent aujourd'hui des situations de logements qui sont catastrophiques. Je ne citerai pas une ville moyenne à 50 km d'ici, qui a d'énormes difficultés sur ce sujet et qui en fait appel à l'État pour avoir l'encadrement du prix du foncier et l'encadrement du prix des loyers, nous en sommes loin. J'ai du mal à comprendre ce soir vos positions qui sont au fond une opposition systématique, c'est-à-dire moins de logements pour curistes et plus de curistes. Il y a des choses dans notre débat commun ce soir, que je ne comprends plus, parce que vous êtes simplement dans l'opposition, vous n'avez pas de projet, vous n'avez pas de vision pour cette ville, vous n'avez rien du tout. La seule chose que vous avez comme motivation pour entrer dans cette salle du conseil municipal, c'est de nous critiquer.
Vous n'admettez pas une chose, une seule chose et tout le monde le comprend en lisant vos tracts et vos posts facebook, c'est que vous n'admettez pas le suffrage universel. C'est quelque chose que vous n'admettez toujours pas ! Je peux vous dire une chose, il y a un aspect dans l'histoire politique, c'est que ce genre de position a toujours été sanctionnée par les électeurs et les électrices, toujours.

Monsieur le Maire

Martine DEDIEU avait demandé la parole.

Madame Martine DEDIEU

Je vais rebondir sur ce que disait Monsieur Alexis ARRAS.
Sur les appartements pour les curistes, nous pouvons nous réjouir aujourd'hui que nous ayons beaucoup de privés qui en proposent et nous avons justement un large panel au niveau des tarifs, c'est justement très important et c'est ce qui plaît beaucoup aux curistes. Nous n'avons pas, comme le disait Alexis, uniquement des curistes qui ont un pouvoir d'achat très élevé. C'est une première chose.
Au niveau de cette régie, Madame BARGAOUI. Je ne vous comprends pas. La régie des eaux et des boues, comme nous vous l'avons dit, si elle n'est pas équilibrée, ne pourra plus livrer l'eau et la boue. Si nous ne pouvons plus livrer l'eau et la boue, alors là ce sera vraiment catastrophique pour les établissements thermaux, parce que là, il n'y aura justement plus aucune activité. Je ne comprends pas le fait que vous répétiez à chaque fois cela. Nous sommes obligés d'être à l'équilibre, Monsieur le Maire vous l'a dit très justement. Si nous ne sommes pas à l'équilibre, nous fermons et tous les établissements thermaux ne pourront plus rien faire.
Alors, si vous avez une solution, dites-nous, cela nous intéresse.
Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci.
Madame LOUME-SEIXO.

Madame Viviane LOUME-SEIXO

Merci.
Je vais revenir sur ce que vous avez répondu dans un premier temps Monsieur le Maire.
J'avance un peu par rapport aux autres sujets mais tout est très intéressant. Moi ce que je trouve très intéressant dans ce débat, c'est qu'il est pour moi l'illustration qui montre que ceux qui pensent qu'une politique de droite et une politique de gauche, c'est la même chose et bien ils se trompent.
Vous avez dit à plusieurs reprises dans vos propos Monsieur le Maire que, certes il y avait des recettes supplémentaires mais ce n'était pas pour dépenser à tout va ! Vous l'avez dit à plusieurs reprises. Ce qui signifie donc que pour vous, augmenter des services publics ou en tous cas les maintenir à un niveau correct pour l'ensemble des dacquois, quels qu'ils soient, où qu'ils soient dans la ville, quelle que soit leur situation, c'est dépenser à tout va. Elle est là la différence. C'est-à-dire que Monsieur ARRAS nous dit que nous ne faisons pas de propositions, il y en a eu des propositions. Moi j'ai écouté Madame VERDIERE-BARGAOUI qui a fait quelques propositions : utiliser ces recettes supplémentaires au bénéfice des enfants dans le périscolaire, au bénéfice des familles, des habitants des quartiers, des personnes âgées... ça se sont des propositions concrètes. Elles ne sont peut-être pas suffisamment clinquantes à vos yeux...
Je n'ai pas fini mais je suis contente que cela vous fasse sourire. Je vous l'ai dit la dernière fois, moi aussi il m'est arrivé de sourire quand vous étiez à ma place. Pour moi, c'est vraiment une illustration parfaite du fait que nous n'avons pas les mêmes priorités, nous n'avons pas le même type de propositions. Quelque part j'ai envie de dire, oui Monsieur ARRAS, ça me rassure !

Monsieur le Maire

Alors je vous confirme, sur l'augmentation des taxes, des mesures qui iraient contre l'activité thermale, effectivement nous n'avons pas les mêmes priorités. Après, sur le reste, sur tout ce

que vous dites, ce sont des mots qui vous font plaisir, qui philosophiquement vous rassurent mais je vous le redis, la qualité des services publics n'a pas baissé sur la ville. Les services publics ont été rationalisés pour être mieux proposés mais vous ne trouverez pas de services publics qui ont été arrêtés dans cette ville. Hormis vos bons mots qui font certainement plaisir à votre groupe et aux gens qui continuent à vous soutenir, cela n'a rien de concret.
Je vous le redis, oui il y a une gestion qui a permis d'assainir les finances, oui cet assainissement des finances permet de mener des projets qui n'étaient plus menés dans cette ville depuis belle lurette. Sortons de ce débat facile, vous avez cité : « nous n'aidons plus les personnes âgées » ! Dites-moi ce que vous entendez par là ? « on n'aide pas la petite enfance » ! alors que les 300 000 euros d'investissement sur les écoles n'étaient pas mis chaque année auparavant. Non, il y avait 200 000 euros en moyenne sur les années précédentes, nous l'avons augmenté. Nous nous battons pour trouver des solutions dans les EHPAD. Les personnels, en appliquant le Ségur de la santé, ont été augmentés, alors même que nous n'avons pas encore toutes les compensations, nous l'avons fait. Alors, que voulez vous dire par là, à part jeter l'eau propre sur des gens qui comme vous aimeraient l'autre, alors que nous, bien évidemment, avec nos convictions de droite, nous ne ferions rien pour autrui et n'aurions que pour plaisir, d'assainir des finances, juste pour le plaisir. Non, si nous faisons tout cela, c'est pour pouvoir continuer à faire que cette ville avance. Quand nous revenons au concret, vous voyez que finalement vos mots n'ont pas grand-chose derrière.
Madame VERDIERE-BARGAOUI avait redemandé la parole.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Une rapide remarque à l'intention de Monsieur ARRAS.
La fréquentation thermale ce n'est pas l'offre de logements thermaux qui la permet, c'est l'attractivité du territoire. C'est très bien que nous ayons une offre de logements qui soit pléthorique et tant mieux, cela participe au fait que les curistes aient une offre diverse et puissent s'y retrouver financièrement et en termes de choix mais en l'occurrence, la problématique aujourd'hui ce n'est pas le logement, c'est l'attractivité, l'offre thermale et la destination thermale.

(Propos inaudibles dans la salle)

Non, excusez-moi, aujourd'hui la fréquentation thermale elle ne pâtit pas d'une problématique de non logement, rassurez-moi.

Monsieur le Maire

Si vous avez de l'attractivité et que vous ne pouvez pas les loger, vous me direz comment faire. Vous essayez de trouver des arguments là où il est difficile d'en mettre !
Monsieur LOUME.

Monsieur Yves LOUME

Merci.
Moi, c'est tout à fait autre chose, nous allons détendre l'atmosphère, nous allons parler fiscalité et plus exactement taux de fiscalité. Vous avez bien fait de vous retourner Madame HENAULT, j'avais bien compris vos leçons mais je crois que vous aviez parfaitement compris que j'avais compris et que c'était un petit jeu.
Aujourd'hui, nous pouvons dire que la municipalité bénéficie, du fait de l'augmentation des taux et des bases qui sont décidés au niveau de l'État. La municipalité bénéficie d'une manne financière. Moi, je rencontre beaucoup de dacquois qui me disent « ma taxe foncière était à 2 212 euros et elle va passer à 2 420 euros ; elle était à 3 000 euros, elle va passer à 3 300 euros ; elle était à 1 500 euros, elle va passer à 1 650 euros ou elle a déjà augmenté, on se projette sur l'an prochain »... alors effectivement, ce n'est pas de votre fait mais ce n'est pas non plus du mien et ce n'est surtout pas le gouvernement qui a décidé de cela, ce n'est pas du tout un gouvernement que je soutiens mais que vous soutenez, vous. Moi je vais vous faire

une proposition puisque nous ne faisons pas assez de propositions. Puisqu'aujourd'hui les finances de la ville se sont assainies, pourquoi ne pas baisser, au contraire, les taux que vous pouvez gérer vous, de manière à soulager les Dacquoises et les Dacquois qui sont propriétaires. C'est une proposition ça !

Monsieur le Maire

Vous avez fini ...?

Monsieur Yves LOUME

Pour l'instant oui !

Monsieur le Maire

Ne nous laissez pas dans un suspens aussi intenable !
Je vais répondre mais ensuite tu pourras répondre également parce que là, c'est tout de même tentant !
J'espère que les Dacquois que vous croisez Monsieur LOUME, vous leur expliquez, qui a procédé à des augmentations de taux de fiscalité locale quand ils étaient au pouvoir, pendant trois ou quatre années consécutives ? J'espère que vous avez l'honnêteté et le courage de leur dire. Vous n'étiez pas élu, vous étiez un soutien mais vous l'avez soutenu donc j'espère que vous avez eu le courage de leur dire « j'ai participé à l'augmentation qui fait que tu trouves que les taxes sur cette ville sont trop importantes ».
Sur les bases et la fiscalité locale, le projet de loi de finances chaque année prend quoi en compte ? Il prend en compte l'inflation, l'augmentation des grilles indiciaires qui nous permet de mieux rémunérer les agents sur le long terme. Il prend en compte l'augmentation des coûts de l'énergie. C'est pour cette raison que les bases augmentent. Ce n'est pas un plaisir que se font les députés, lorsqu'ils votent le plan de financement pour les budgets à venir, qu'ils votent une augmentation des taux et des bases. C'est nécessaire en fonction du contexte. Il y a fort à parier que lorsque nous ne serons plus dans un contexte inflationniste, ce qui est à souhaiter, ces augmentations ne seront pas nécessaires mais je rappelle que, hélas, l'augmentation des recettes auxquelles vous faites allusion qui effectivement, ne sont pas de notre fait, nous n'avons pas cédé à cette facilité quand nous avons vu les finances de la ville lorsque nous avons été élus. Cela aurait pu se faire comme cela a été fait, après un premier mandat de gestion par les mêmes. Quand nous avons vu que la situation était tellement compliquée, nous avons vu les taux de fiscalité augmentés au contraire des promesses qui avaient été faites pendant la campagne. Nous, nous n'avons pas cédé à cette facilité. L'augmentation à laquelle vous faites allusion des bases nationales, elle ne permet que de faire face à l'augmentation des charges qu'ont les collectivités. Pour assainir la situation, qui elle nous faisait partir avec beaucoup de retard, il a fallu aussi effectivement gérer tout le reste de manière plus efficace. Mylène HENAULT.

Madame Mylène HENAULT

Je voulais juste confirmer.
Vous vous souvenez sans doute qu'il y a un temps, la revalorisation des bases, c'était systématiquement chaque année 1,5 %. Un beau jour, l'Assemblée Nationale c'est dit « mais non c'est idiot », il faut le faire par rapport à l'inflation, ce que vient d'expliquer Monsieur le Maire. C'est effectivement dû à l'inflation, vous vous souvenez que l'année dernière c'était 7,1 % je crois, parce que l'inflation était très forte. C'est pour pallier, comme vient de l'expliquer Monsieur le Maire, les surcoûts dus à l'inflation. C'est tout bête mais c'est comme ça. C'est vrai que vous devriez l'expliquer dans ce sens en tant qu'élu.

Monsieur le Maire

Monsieur Pierre STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Moi je voudrais rebondir par rapport à la médiathèque, d'il y a douze ans.
J'ai souvent l'impression, lors des débats, que nous sommes toujours en train de jouer au ping-pong. Avant nous avons fait ça, après nous avons fait ça, nous sommes toujours en train de faire le ping-pong. Il y a douze ans je n'y étais pas, je n'ai pas promis de médiathèque il y a douze ans. Voilà, mes collègues certainement mais vous aussi, vous l'avez promise la médiathèque. Mais Monsieur ARRAS vous l'avez promise vous aussi la médiathèque. Que faisiez-vous à l'époque ? D'accord, du coup là, vous ne l'avez pas faite la médiathèque ! Vous aviez quitté parce que la médiathèque n'a pas été faite et maintenant qu'elle aurait été possible, du coup vous êtes contre !
Dans tous les cas, je n'ai pas envie de refaire ce genre de match, je ne comprends pas bien le fait de toujours en avoir après l'ancienne municipalité...
Après, vous parlez des taux de fiscalité. L'ancienne municipalité a augmenté les taux de fiscalité, d'accord mais maintenant que vous êtes élus, vous allez les baisser ? Puisqu'il ne fallait pas qu'ils les augmentent, vous allez les baisser aujourd'hui ? Et bien non, mais faire ce débat où nous tournons en rond, cela ne sert à rien. Nous sommes à trois ans de mandat et nous parlons toujours de ce qui a été fait avant. Ne pourrions nous pas essayer de parler de ce qui va se faire après ? Le skatepark notamment, par exemple, c'est tout !

Monsieur le Maire

Nous sommes sur des positions d'une démagogie folle, quand vous dites « vous n'avez qu'à baisser les taux », il faut le dire !
C'est trop facile, quand vous êtes dans l'opposition et que vous avez mené la ville pendant deux mandats, vous nous donnez des conseils, voire des leçons. Nous sommes quand même obligés de vous remettre face aux conséquences des choix qui ont été les vôtres. C'est tout de même à cela que nous mesurons la pertinence des propositions. C'est trop facile de dire « baissez les taux », vous l'avez proposé deux fois ! Dans la situation dans laquelle nous sommes, vous vous rendez compte de la démagogie de la proposition ? Il faut à un moment être sérieux.
Déjà ne pas les augmenter, dans la situation que nous avons trouvée, c'était déjà une gageure pour pouvoir arriver à rendre des comptes, comme nous les proposons dans ce budget et comme nous les verrons dans les comptes administratifs qui arriveront prochainement, ça n'a pas été simple. Il a fallu s'y atteler et il faut s'y atteler au quotidien, je peux vous le dire. Nous ne laissons pas filer les choses et nous continuons à rendre les services que les Dacquoises et les Dacquois sont en droit d'attendre.
J'espère que ce n'est pas pour redire les mêmes choses, Monsieur STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Non ce n'est pas pour redire la même chose. C'était juste une image pour vous montrer que nous ne sommes pas toujours obligés de reprendre à chaque fois le même débat sur l'ancienne municipalité. Avant c'était pareil, c'était pour essayer d'avancer plutôt que de toujours tourner autour de l'ancienne municipalité. Nous pouvons faire des propositions sans toujours tourner en rond. Nous sommes trois ans après les élections et même quatre, je pense que nous pouvons passer à autre chose, nous pouvons passer à des projets pour le futur, bâtir l'avenir et pas le passé.

Monsieur le Maire

D'accord, alors pourquoi vous nous ramenez sur des choses qui auraient été amoindries, que nous n'arrivons pas à trouver quand nous vous demandons des détails ? Vous faites référence à des services qui auraient baissé, à des choses qui seraient moins bien faites. C'est pour cela que nous rappelons que nous les faisons, pour certaines, différemment et pour d'autres mieux. Ce qui nous guide, c'est que le service rendu soit le meilleur. Les choses avancent, vous avez

mis en cause les travaux lors du Débat d'Orientation Budgétaire, s'il y a des travaux, c'est bien parce que les choses avancent et ça c'est notre objectif.

S'il n'y a plus de question, nous allons passer au vote des différents budgets, nous allons voter budget par budget.

Pour le budget principal, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté avec 28 voix pour et 7 voix contre.

Pour le budget Activités Assujetties à la TVA, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.

Pour le budget des fêtes, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.

Pour le budget Parc de Stationnement, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.

Pour le budget des boues, qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ?
Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.

Pour le budget Eau Thermale, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.

Les budgets sont donc adoptés.

Nous passons à la délibération suivante qui peut-être suscitera moins de débats, nous allons voir, la constitution d'un groupement de commandes pour la prestation de nettoyage des vitres, Mylène HENAULT.

9- PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame Mylène HENAULT

Dans le cadre de la mutualisation, la ville de Dax a proposé au Centre Communal d'Action Sociale de (CCAS) la constitution d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de prestations de nettoyage des vitres de leurs bâtiments respectifs.
Compte tenu des besoins de la ville de Dax et du CCAS, ainsi que de l'intérêt de mutualiser les achats, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes, à durée permanente dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.
La ville de Dax sera coordonnateur du groupement de commandes.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la constitution du groupement de commandes et les termes de la convention afférente jointe en annexe, relatif à la réalisation de prestations de nettoyage des vitres,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire

Merci, y a t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.
Qui est pour ? Qui Est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Un avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes, dans le cadre d'un cycle de formation à l'attention des managers, Mylène HENAULT.

10- CYCLE DE FORMATION A L'ATTENTION DES MANAGERS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame Mylène HENAULT

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, la ville de Dax et le Centre communal d'Action Sociale de Dax ont par délibération concordante adhéré à un groupement de commandes, sur la formation des managers. Dans ce cadre, ils ont également signé la convention constitutive du groupement et désigné les membres titulaires et suppléants de la commission ad hoc visée à l'article 9 de la convention précitée, parmi les membres ayant voix délibérative de leur commission d'appel d'offres respective.

Les besoins des membres du groupement ayant évolués, certains accords-cadres et/ou marchés nécessitent qu'ils soient passés selon une procédure formalisée.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 10 de la convention constitutive, il convient de modifier les termes de l'article 9 relatifs à la commission ad hoc afin que celle-ci puisse se tenir valablement et choisir dans les conditions fixées par le code de la commande publique, le cocontractant des accords-cadres et/ou marchés ayant fait l'objet d'une procédure formalisée.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe,

DESIGNER Madame Aline DUZERT en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres ad hoc,

MAINTENIR Madame Martine LABARCHEDE initialement désignée dans le cadre de la commission ad hoc à la commission d'appel d'offres du groupement en qualité de membre suppléant,

AUTORISER Madame Martine DEDIEU, 1ère adjointe au Maire de Dax, à signer l'avenant n°1 modifiant les dispositions de l'article 9 de la convention constitutive.

Monsieur le Maire

Merci, y a t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Le recrutement d'emplois saisonniers pour 2024, toujours Mylène HENAULT.

11- EMPLOIS SAISONNIERS 2024 : RECRUTEMENT

Madame Mylène HENAULT

La ville de Dax fait appel à des emplois saisonniers pour renforcer certains services et pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités lié à des événements spécifiques (ferias notamment).

Il est précisé que ces emplois saisonniers n'ont pas vocation à remplacer les agents titulaires en congés. Ces emplois saisonniers permettent également à des jeunes de disposer d'une première expérience professionnelle.

A titre d'information, en 2023 :
- saisonniers : 55 recrutements + 31 recrutements liés à la période des férias
- accueils de loisirs : 53 recrutements *(contrat spécifique depuis 2022 : contrat d'engagement éducatif)*

Il est proposé de rester sur un volume équivalent en 2024, afin de permettre à des jeunes de disposer d'une première expérience professionnelle, tout en veillant à contenir la masse salariale tout en examinant finement les besoins recensés.

Ces contrats non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité sont conclus selon la réglementation, pour une durée maximale de six mois, sur une période consécutive de douze mois renouvellement compris, afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

Les périodes de contrat sont liées à l'activité et au service d'affectation. Elles sont généralement comprises entre 1 et 2 mois mais peuvent également être sur quelques jours uniquement.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER ET AUTORISER le recrutement d'emplois non permanents saisonniers relevant des grades d'adjoints techniques, adjoints administratifs et adjoints d'animation, pour effectuer les missions de renfort saisonnier,

APPROUVER l'ouverture de ces emplois saisonniers au sein des services municipaux (notamment les services bâtiments, parcs et jardins, installations sportives, bibliothèque, régie des fêtes, services d'accueil et administratif....),

Ces emplois saisonniers permettent notamment de renforcer les services pour des événements spécifiques organisés par la ville (berges éphémères, fêtes de Dax, Toros y Salsa).

Il est précisé que la durée de ces contrats sera déterminée en fonction des besoins identifiés, que la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires de la Fonction Publique.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget primitif 2024.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire

Merci, y a t-il des questions ? Pas de question. Ces recrutements montrent que beaucoup de choses s'étoffent sur les animations, sur tout ce qui est proposé tout au long de l'année et cela démontre que rien n'a été diminué, bien au contraire.
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Le lancement de la consultation donnant mandat au Centre de Gestion des Landes, pour la convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

12- CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DONNANT MANDAT AU CDG 40

Madame Mylène HENAULT

La réforme de la protection sociale complémentaire a été initiée par l'ordonnance du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et par le décret du 20 avril 2022, relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement. Cette réforme rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents obligatoire à compter du 1er janvier 2025.
La participation pour le risque « santé » sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026.
La couverture prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.
La ville de Dax participe déjà financièrement (entre 9 et 15 € bruts mensuel selon le salaire indiciaire de base des agents) à la couverture prévoyance de ses agents, via le dispositif de la labellisation.
L'accord collectif national du 11 juillet 2023, portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50% minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire, dont les garanties doivent prévoir à minima un maintien de 90% du salaire net, en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.
Le dispositif réglementaire prévoit donc deux possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture prévoyance :
- la mise en place d'une convention de participation via une procédure de mise en concurrence lancée en propre,
- l'adhésion à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion.
Par conséquent, le Centre de gestion des Landes a décidé de lancer en 2024 une consultation, afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.
Le Centre de Gestion 40 donnera lui-même mandat au Centre de Gestion coordonnateur soit le Centre de Gestion 33 pour la région Nouvelle-Aquitaine, pour lancer cette procédure de consultation, en vue de retenir un prestataire pour les garanties prévoyance. Les organismes qui répondront à la consultation proposeront des taux par département.
Le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance à l'été 2024, pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2025.
Il est précisé, qu'à l'issue de cette consultation, les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.
Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, qui seront amenées à la présenter à leur organe délibérant.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER les termes du document ci-joint intitulé « base du cahier des charges prévoyance »,

DONNER mandat au Centre de Gestion des Landes, qui donnera lui-même mandat au Centre de Gestion coordonnateur pour la région Nouvelle-Aquitaine, soit le CDG de la Gironde, pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion et négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives,

RETENIR la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des agents, pour un effet des garanties au 01/01/2025,

La procédure retenue est déclinée comme suit :
Proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
- En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581,
- D'indiquer que cette participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance retenu,
Réaliser toutes les opérations nécessaires pour conclure, par application de l'article L 827-7 du code général de la fonction publique, une convention de participation pour la couverture des risques prévoyance des agents figurant dans l'effectif des employeurs qui souhaiteront y adhérer, ainsi que le contrat collectif d'assurance associé, étant entendu que la convention de participation et la convention d'adhésion facultative aux garanties de prévoyance ne pourront intervenir qu'après passage devant le CST de la ville de DAX, et prise d'une délibération validant le niveau de participation souhaité par la collectivité, l'adoption de la convention de participation ainsi que l'adhésion au contrat de garantie prévoyance à adhésion facultative.

DONNER mandat à Monsieur le Maire pour déterminer avec le Centre de Gestion les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié conformément à l'article L.224-2 du Code général de la fonction publique,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Tout ceci pour en fait donner mandat au CDG, pour consulter les entreprises.
Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au musée avec le programme de travaux d'éclairage et investissement, Martine LABARCHÈDE.

13- MUSÉE DE BORDA : PROGRAMME DE TRAVAUX ÉCLAIRAGE ET INVESTISSEMENT

Madame Martine LABARCHÈDE

Merci Monsieur le Maire.
En 2024, outre les travaux déjà prévus de réfection partielle de la toiture, des travaux sur l'éclairage du musée seront entrepris.
Il s'agira de changer le système d'éclairage traditionnel existant sur la chapelle des Carmes, par un éclairage led qui permettra, outre un niveau de performance accru, une plus faible consommation énergétique.
Le montant des travaux programmés est évalué à 40 000 euros TTC.
Les dépenses relatives au changement d'éclairage peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 50% de leur montant HT via un fonds de concours porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax laquelle, depuis 2010, dans le cadre de son Premier Plan Climat Énergie Territorial, peut participer à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux. Il convient donc de la solliciter.
Le budget prévisionnel 2024 :
- au niveau des dépenses pour ce matériel d'éclairage, ce sont 40 000 € TTC
- au niveau des recettes, il est espéré du Grand Dax un fonds de concours à hauteur de 16 670 €. Le reste à charge pour la ville serait de 23 330 €.

Y a t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Madame Martine LABARCHÈDE

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la réalisation des travaux de réfection de l'éclairage du Musée de Borda ainsi que leur plan de financement,

APPROUVER la sollicitation d'une subvention à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, dans le cadre du fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Martine LABARCHÈDE pour le parcours éducation artistique et culturelle 2023/2024.

14- PARCOURS ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2023 - 2024

Madame Martine LABARCHÈDE

De mai à juin 2024, la bibliothèque-ludothèque propose un projet à destination de deux classes de petite et moyenne section de l'école Badinter : le projet « Comment ça va ? », un projet à la manière d'Edouard Manceau.
Validé lors du conseil municipal du 07 décembre 2023, ce projet permet de transmettre le goût du livre et de la lecture aux tout-petits, de cultiver sa curiosité, sa sensibilité et son plaisir et de s'approprier des pratiques artistiques. Il a été convenu que la restitution des œuvres réalisées par les enfants serait organisée sous la forme d'une exposition originale ou d'un spectacle pour les tout-petits.

Les différentes étapes du projet programmé de mai à juin 2024 sont donc :
1/ la visite de la bibliothèque-ludothèque et des présentations d'ouvrages d'Edouard Manceau (lectures et prêt d'une malle thématique),
2/ 3 ateliers créatifs d'1h30 menés par une bibliothécaire et une ludothécaire à l'école,
3/ La restitution des œuvres réalisées par les enfants organisée sous la forme d'une exposition originale ou d'un spectacle pour les tout-petits.

Budget prévisionnel 2024 :
- en dépenses 1 800 euros pour un spectacle de contes signés
- en recettes, participation REAAP pour 480 euros et le reste à charge pour la ville serait de 1 320 euros. Y a t-il des question ?

Monsieur le Maire

Il n'y en a pas.

Madame Martine LABARCHÈDE

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le Parcours d'Éducation Artistique et culturelle 2023-2024,

APPROUVER le plan de financement ci-dessus pour le spectacle final du PEAC,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Nous pourrons peut-être rajouter le mémoire de Michel CHADEFAUD de 1978 ! Cela permettra d'éclairer certaines situations !
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Pascal DAGÈS maintenant pour les primes et prix de la saison festive et tauromachique 2024.

15- SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2024 : PRIMES ET PRIX

Monsieur Pascal DAGÈS

Nous nous approchons à petits pas de nos festivités du mois d'août et comme chaque année, nous allons proposer de fixer le montant des primes et prix qui seront attribués aux participants des différentes manifestations.

Ces montants seront répartis comme suit :
- Pour la journée des enfants, il y aura un VTT d'une valeur maximale de 450 €.
- Pour les jeux organisés lors de la journée des enfants, il y aura des achats de petits lots pour une valeur totale de 500 €.
- Les primes accordées aux participants du concours Landais, je ne vais pas les énumérer car vous les trouverez sur la délibération. Pour l'écarteur, le premier gagne 3 000 euros, le cinquième 650 euros. Il y a des primes pour les écarteurs qui participent aux éliminatoires, les sauteurs et les cordiers.
- Il y a également un prix pour le panache (l'écarteur) de 300 euros, un prix Ramuntcho de 250 euros, pour le premier Ganadéro 500 euros et pour le second Ganadéro 300 euros.
- Une prime cocarde de 300 € accordée aux participants du spectacle landais « Cornes et traditions » en juillet,
- Pour les jeux d'arènes (gratuit je le précise), 1 600 € de primes répartis sur quatre journées,
- Pour la finale des cocardes pour un total de 2 600 € qui se répartissent entre les cocardes et les prise de gland,
- Pour les novilladas non piquées, qui je le rappelle auront lieu cette année pendant les fêtes de Dax, il y a un premier prix à 500 euros et un second prix à 250 euros.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif des fêtes de la ville de Dax, exercice 2024.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

FIXER les primes et prix d'un montant total de 19 935 €, tels que proposés ci-dessus, dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2024,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Y a t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Nouveau spectacle, en tous cas qui revient, la corrida portugaise, nous allons donc parler des tarifs.

16- TEMPORADA 2024 - TARIFS SPECTACLES TAURINS - CORRIDA PORTUGAISE

Monsieur Pascal DAGÈS

Nous allons parler des tarifs mais d'abord de la nouveauté, la corrida portugaise qui retrouve une place pour le samedi de Toros y Salsa. Nous reparlerons après de Toros y Salsa, qui a sommeillé pendant douze ans et auquel nous voulons donner une deuxième jeunesse ce qui est un peu normal.
Il sera donc proposé une corrida portugaise le samedi 07 septembre 2024 à 11 heures, un spectacle destiné à un public plus large, plus familial, avec la possibilité de proposer des tarifs plus attractifs.
Le budget plus global sera de 28 000 € et nous avons choisi des tarifs qui sont déjà connus, parce que ce sont les mêmes que pour la novillada piquée :
Tendidos : 20,00 €
Tendidos couverts : 16,00 €
Gradins supérieurs : 12,00 €
Une entrée gratuite pour les moins de 18 ans. Un tarif préférentiel (-50%) pour les personnes à mobilité réduite, pour un total de douze places.
Il conviendra d'adjoindre à ces tarifs les frais de gestion fixés à 1,50 € par billet.
Il convient également de fixer un tarif forfaitaire de 6 € pour les frais d'envoi postaux.
Il est également proposé de prévoir le principe de remboursement des billets de ce spectacle (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :
- pour cause de report du spectacle, conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

D'autre part, diverses places gratuites seront délivrées à caractère protocolaire, social et de services. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des Fêtes de la ville de Dax, exercice 2024.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'organisation d'une corrida portugaise dans le cadre de la programmation taurine 2024 pour le festival Toros y Salsa,

APPROUVER les tarifs ainsi que les mesures complémentaires ci-dessus proposés pour le spectacle de la corrida portugaise,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Y a t-il des questions ?
Monsieur STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Juste pour rebondir sur ce que je disais encore tout à l'heure.
Toros y Salsa a sommeillé pendant douze ans ? Ce qui veut dire que, pendant douze ans, il ne s'est rien passé ? Je ne comprends pas... je suis très content, je vais voter, j'aime Toros y Salsa... mais je ne comprends pas pourquoi ce commentaire... pourquoi ?

Monsieur le Maire

Je pense que vous n'entendrez pas de choses négatives sur Toros et Salsa de la part de Pascal DAGÈS mais il va vous répondre.

Monsieur Pascal DAGÈS

Vous devancez un peu ce que j'allais dire sur la prochaine délibération. Effectivement, Toros y Salsa, c'est un peu comme une marque, ça existe depuis 1995 et nous en sommes à la 28e édition. En nouveauté, pure, il n'y a rien eu pendant ce festival. Je rappelle qu'il y avait même un groupe de travail qui avait été créé par le prédécesseur à la culture Monsieur MAUCLAIR pour tenter de changer ce festival, d'essayer de trouver autre chose.
Des propos tels que « nous partons d'une feuille blanche, il faut trouver autre chose », ont été prononcés. Heureusement, les décisions n'ont pas été prises et il y a eu un consensus en disant que Toros y Salsa avait sa place dans le dispositif des fêtes de Dax, des festivités dacquoises, mais il est est vrai qu'il n'y a eu aucune nouveauté, réelle, pour relancer ce festival.
Vous savez, un festival c'est un peu comme une marque, regardez tous les autres festivals. Il y a une période d'ascension et après, nous arrivons à un sommet et il y a un début de déclin. C'est à ce moment précis qu'il faut le relancer.

(Propos inaudibles dans la salle)

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, Monsieur STETIN, laissez Pascal répondre et je vous donnerai ensuite la parole.

Monsieur Pascal DAGÈS

Nous en sommes à une période de relance, je prends la balle au bond. Il n'y a pas eu de réelle nouveauté et je vais développer dans la délibération suivante, si vous le permettez, toutes les nouveautés qu'il y aura.

Monsieur le Maire

Monsieur STETIN.

Monsieur Pierre STETIN

Oui donc voilà, il a sommeillé pendant 13, 14 ans. Très bien, si en plus il y a des nouveautés moi je suis preneur, franchement, comme beaucoup de Dacquois. Très bien.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.
Ah non pardon, Madame RABAUD-FAVEREAU.

Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU

Monsieur DAGÈS, cela veut donc dire qu'avant, dans la municipalité d'avant, il y avait des commissions de réflexion dont vous faisiez partie ? Où nous invitions les gens de l'opposition à réfléchir à des projets tous ensemble. Merci.

Monsieur le Maire

Vous faites très bien d'aborder ce sujet et vous regarderez les résultats de ces observatoires et commissions qui ont été créés. Sur Toros y Salsa, aucun et souvenez-vous de cet observatoire qui avait été créé pour trouver un nouveau type de financement pour les fêtes de Dax. Vous regarderez ce qu'il a donné. C'est bien d'associer et de se faire plaisir à créer des groupes de travail mais s'ils ne donnent rien derrière, voyez la limite de l'exercice !

Il n'y a pas d'autre question ? Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Justement, le festival Toros y Salsa, qu'y aurait-il à renouveler Monsieur DAGÈS ?

17-FESTIVAL TOROS Y SALSA DU 06 AU 08 SEPTEMBRE 2024-PROGRAMMATION ET TARIFS

Monsieur Pascal DAGÈS

Ce festival existe depuis 1995,

Monsieur le Maire

Ce qui ne vous rajeunit pas Monsieur DAGES ! 28 ans ! Quel âge aviez vous quand vous avez eu cette idée ?

Monsieur Pascal DAGÈS

J'étais relativement jeune !

Monsieur le Maire

Vous aviez 6 ans, c'est pas possible !

Monsieur Pascal DAGÈS

Depuis 1995, c'est un événement qui attire chaque année un public assez nombreux et nous pouvons le dire, la programmation musicale a toujours été, toujours, exemplaire au titre de ce festival. Malheureusement, comme vous le savez, nous avons appris une mauvaise nouvelle

pendant l'arrière saison, le décès de François CHARPENTIER que nous regrettons bien évidemment, puisqu'il était à l'origine, avec moi, de ce festival. Il a été remplacé par le parrain du festival qui avait été nommé au cours des années précédentes Gérardo ROSALES, qui s'est mis à la programmation. Je veux dire aussi que François CHARPENTIER avait très bien avancé sur cette programmation là.
Nous restons sur cinq concerts gratuits pendant les trois soirs de Toros y Salsa. Je vais vite vous les nommer mais sachez qu'il y aura une conférence de presse le 28 mars pour présenter tout cela en détail. L'ouverture du festival se fera à 19 heures. Le vendredi 06 septembre 2024, à 21 heures il y aura l'orchestre AFRO LATIN JAZZ (de Barcelone), à 23 heures JOSE MANGUAL qui viendra avec son orchestre de New York. Le 07 septembre VIENTO TERRA (d'Allemagne) fera son concert à 21 heures, à 23 heures ce sera VENEZUELAN MASTERS ALL STARS qui viennent du Vénézuela. Le dimanche 08 septembre à 21 heures, ce sera la fameuse DESCARGA DAX TRIBUTO CHEO NAVARRO FRIENDS, qui est un peu l'image de marque de ce festival.

En parallèle de la programmation musicale et taurine dans les arènes, Monsieur STETIN, afin d'apporter une nouvelle dynamique au festival, des animations seront organisées tout au long de la journée :
- des cours et démonstrations de danse salsa, il y en avait déjà à une époque payants et ensuite gratuits sur scène, ceux là ne changeront pas mais il y aura également des classes de danse qui seront activées sur une autre scène très certainement. Il y aura donc une dualité entre ces deux styles de danse. Nous allons aussi viser un public très nombreux, un public de danseurs de Salsa. Vous nous avez reproché de faire un peu trop de Salsa portoricaine, alors il y aura également de la salsa cubaine, et bien d'autres styles de salsa qui viendront alimenter ces cours de danse.
- des ateliers musicaux animés par des musiciens issus des groupes présents,
- un concours de Pintxos, nous avons rassemblé un peu tout le monde, les associations, les bars qui ont émis ce souhait ; donc le samedi aura lieu le concours de pintxos avec un jury, un chef sera président de ce jury, un chef de l'agglomération dacquoise qui sera présenté le jour de la conférence de presse. J'espère aussi, au vu des concours de pintxos organisés en Espagne ou à Bayonne que ce sera un succès et que cela animera cette matinée du vendredi.
- un marché latin sera organisé,
- des activités pour les enfants, adaptées aux plus jeunes sur la thématique de la transmission de notre culture taurine, avec des structures gonflables, des ateliers de course landaise et de tauromachie et un encierro pour les enfants, qui sera également là pour animer le samedi matin,
- un DJ, vous allez me dire qu'il y en avait un, oui sauf qu'il n'était jamais briefé et il passait plutôt des playlists, donc il sera missionné pour attirer les danseurs et chauffer un peu la salle avant les concerts, on essaye de se renouveler un peu,
- un écran led qui en permanence animera le parc, pour montrer les concerts de l'année dernière et ceux de cette année.

Parallèlement à tout ceci, il y aura aux arènes, le vendredi soir je le rappelle, la nuit du Toro qui revient et qui n'avait pas pu être organisée l'année dernière, en raison de la coupe du monde de rugby. Il y aura le samedi matin la corrida portugaise, c'était le sujet de la délibération précédente et le dimanche matin, la finale des cocardes, spectacle très familial et qui animera cette matinée et qui attire beaucoup de monde. Il y aura les deux corridas et je peux vous dire, d'ores et déjà, que la campagne de réabonnement est un grand succès puisque nous en sommes actuellement au double des abonnés de l'année dernière, notamment pour Toros y Salsa. Je pense que c'est un beau week-end en perspective.

Les casetas nous en avons parlés. Il y aura de nouvelles animations cette année, notamment le concours de pintxos mais j'espère que les cours de danse attireront également plus de monde sur le site. J'en suis persuadé, au vu du succès de la Salsa dans beaucoup de villes autour de Dax comme Pouillon le week-end dernier, à Saint-Martin-de Seignanx, il y a un nouveau festival de salsa qui se créé...

Monsieur le Maire

Est ce que c'est de la portoricaine ou de la cubaine ?

Monsieur Pascal DAGÈS

C'est très varié, sachez aussi que le Garorock à Marmande fait une partie Salsa cette année, ce qui prouve que cette musique est vraiment dans le vent et attire les jeunes, donc qu'elle est particulièrement vivante.
Pour les casetas, une bonne nouvelle, nous n'augmenterons pas le prix cette année. Nous serons toujours à 343 € TTC pour les 10 m². Pour les marchands ambulants, nous n'augmenterons pas le tarif journalier qui est toujours fixé à 62 €, sauf que nous le basculerons en forfait de trois jours à 186 €, ce qui fait 3x62.

Le budget est à 188 000 € avec une participation du budget des fêtes de 124 000 €, sachant que dans ces 124 000 € il faut penser qu'il y a les spectacles taurins qui sont bénéficiaires et en fait, le festival Toros y Salsa ne coûte pas un sou au contribuable, ni au budget des fêtes. C'est un festival, ce qui est rare, bénéficiaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des Fêtes , exercice 2024.
Donc s'il n'y a pas de question,

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la programmation du festival telle que présentée ci-dessus,

APPROUVER le plan de financement tel que proposé,

FIXER les tarifs de location des casetas et des droits de places pour les marchands ambulants,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.
Y a t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Pascal DAGÈS pour un autre sujet, le stationnement payant avec la modification de la délibération qui plaçait le zonage de la place Saint-Pierre d'une certaine manière.

18- STATIONNEMENT PAYANT : MODIFICATION DELIBERATION CADRE DU 15 DECEMBRE 2022 ZONAGE PLACE SAINT PIERRE

Monsieur Pascal DAGÈS

Nous avions, comme toute entreprise, étudié et développé certaines choses. Nous avions mis le stationnement de la place Saint-Pierre en secteur 1. Au vu de la fréquentation, ce n'est pas la peine de le maintenir dans ce secteur 1, il repassera en secteur 2. Ce qui pourra aussi servir entre autre aux abonnés curistes ou actifs et de pouvoir s'assurer du stationnement sur cette place et de la rendre plus rentable.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le classement en secteur 2 des places de stationnement situées place Saint Pierre,

APPROUVER la liste des voiries en stationnement payant modifiée figurant en annexe 1 à la présente délibération, annulant et remplaçant la liste approuvée dans le cadre du dispositif de la délibération n° 20230504-8 du 4 mai 2023,

FIXER l'entrée en vigueur des dispositions ci-dessus à compter du 1er avril 2024.

AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en oeuvre les modalités du service public du stationnement payant prévues par la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire

Y a t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE maintenant pour l'approbation du contrat de ville 2024-2030.

19- CONTRAT DE VILLE 2024-2030 : APPROBATION

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

La politique de la ville est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales afin d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.
Dans ce cadre, un premier contrat de ville du Grand Dax a été signé le 28 octobre 2015 pour une durée de 5 ans.
Ce premier contrat de ville a fait l'objet d'une évaluation signée le 22 juin 2022.
Le présent contrat de ville présenté en annexe, s'inscrit dans la continuité de la loi du 21 février 2014, qui avait fixé le cadre du précédent contrat de ville, il prend appui sur les orientations fixées par l'instruction ministérielle du 3 avril 2023.
Il est signé à l'échelle de l'intercommunalité et s'étend sur la période 2024-2030.
Ce nouveau contrat de ville s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée, à savoir :
- le seuil minimum de 1000 habitants,
- la prise en compte des revenus des ménages en dessous du seuil de pauvreté.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, les quartiers prioritaires sont les suivants :
Les quartiers de Cuyès, du Gond et du Sablar situés sur la ville de Dax, qui représentent 3802 habitants.
Conformément à la circulaire de la première ministre du 31 août 2023, le contrat de ville s'articulera autour de 4 priorités d'intervention de la nouvelle politique de la ville, à savoir :

- l'éducation, l'enfance et la jeunesse,
- l'insertion professionnelle et le PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) des entreprises,
- l'amélioration du cadre de vie, le lien social et l'accès aux droits,
- la santé.

Le contrat prendra également en compte la déclinaison des 2 priorités transversales que sont l'égalité Femmes-Hommes, la prévention et la lutte contre les discriminations.

Le financement du contrat de ville hors rénovation urbaine, s'effectuera par les crédits de droit commun de chaque signataire et par les crédits spécifiques de l'Etat dédiés aux quartiers prioritaires.
L'agglomération intervient en co-financement de ces crédits. Cette enveloppe financière permet le lancement des appels à projets annuels dédiés aux associations et aux structures intervenant au profit des habitants de ces quartiers.

La gouvernance de ce contrat de ville s'exercera par le biais :
- du pilotage de contrat de ville qui s'appuie sur le Préfet et le Président de la CAGD,
- du comité de pilotage dit COPIL, qui mobilise l'ensemble des partenaires signataires du présent contrat de ville,
- de la commission politique de la ville qui comprend 15 élus représentants les différentes communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,
- du comité technique (COTECH), qui mobilise les techniciens des différents services partenaires du contrat de ville,
- les groupes de travail thématiques qui mobilisent les porteurs de projets du contrat de ville, en particulier les associations et les représentants du Conseil citoyen.

Il en suivra une évaluation globale du dispositif qui sera réalisée en 2027, à mi-parcours du présent contrat de ville.
Elle s'appuiera en premier lieu sur la participation des habitants et des associations.
Par ailleurs, chaque action financée dans le cadre du contrat de ville fera l'objet d'un bilan annuel.

Il conviendra également d'apprécier l'évolution de la situation de chaque quartier.

Y a t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le projet de contrat de ville tel que joint en annexe.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de ville, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Merci. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Alexis ARRAS maintenant pour une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

20- FONDATION DU PATRIMOINE : CONVENTION PARTENARIAT

Monsieur Alexis ARRAS

Bonsoir mes chers collègues, cela va être extrêmement rapide.

Cette convention, nous l'avions déjà votée en début de mandat, il s'agit tout simplement de son renouvellement pour trois ans supplémentaires, pour la période 2024-2026. Elle permet d'accompagner les propriétaires occupants sur des opérations de ravalement de façades et à la collectivité de bénéficier de fonds, de méthodes, de mécénat, nous le voyons notamment sur la crypte. Je voudrais faire un petit commentaire. S'il y a bien sûr un sujet où j'ai toujours eu une constance, je crois que c'est le patrimoine. Je suis heureux ce soir parce que dans le budget, nous allons voter les travaux de la bibliothèque au 4 rue du Palais et je veux dire à mon collègue Pierre STETIN, que s'il veut relire toutes les délibérations ou débats du conseil municipal, il verra que ma position a toujours été constante sur ce sujet. J'ai toujours été pour le maintien de l'activité de lecture publique au 4 rue du Palais, toujours. Et vous pouvez relire tout ce que vous voulez. Je vous invite tout de même à la constance en politique, vous verrez, ça fait du bien quand même !

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le projet de nouvelle convention d'adhésion à la Fondation du Patrimoine jusqu'au 31 décembre 2026,

DESIGNER Madame Svetla SCHAFF, directrice du service Urbanisme de la ville de Dax, correspondante technique à la Fondation du patrimoine,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.
Y a t-il des questions ? Non. Nous passons au vote ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Alexis ARRAS pour le bilan des opérations immobilières réalisées sur l'année 2023.

21- BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES SUR L'ANNEE 2023

Monsieur Alexis ARRAS

Ici il n'y aura pas de surprise puisqu'il s'agit de faire le bilan sur les actions qui sont passées en conseil municipal, sur les affaires foncières et immobilières au cours de l'année 2023.
La première ligne concerne la clôture du bilan de la ZAC des Bords de l'Adour, avec la rétrocession des espaces publics à la collectivité et leur intégration au domaine public pour l'euro symbolique de la part de la SATEL.
La ligne suivante concerne le terrain à bâtir de Seyresse, dont nous aurons une délibération après que nous annulons, mais que nous avions vendu au groupe NEXITY et qui figure dans ce bilan.
Les deux lignes suivantes concernent des cessions de foncier à la Communauté d'Agglomération pour permettre et faciliter l'activité de la Régie des eaux, sur des forages notamment.
Les deux dernières lignes de ce tableau concernent tout simplement la cession de droits immobiliers dans le cadre de deux projets :
- le projet SAS RUGBY LANDES qui est au stade Maurice Boyau
- le renouvellement d'un bail d'utilisation de foncier autour de la base aérienne de Dax, qui a été renouvelé pour plusieurs années, l'an dernier aussi.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du bilan des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2023,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bilan.

Monsieur le Maire

Merci.
Y a t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Alexis ARRAS pour une dissolution de copropriété sur l'immeuble du 4 rue du Palais.

22- IMMEUBLE 4 RUE DU PALAIS : DISSOLUTION COPROPRIETE

Monsieur Alexis ARRAS

Sur l'ancien immeuble du CCAS, il y avait une copropriété qui avait été montée en 1977, dont nous ne connaissons pas l'utilité. Cette copropriété n'a jamais vécu mais elle a été créée et avant la cession du bien, il faut la dissoudre.
Cette délibération propose tout simplement de dissoudre cette copropriété qui ne concerne d'ailleurs que la commune, puisque c'est entre la commune et la commune.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la dissolution de la copropriété de l'immeuble cadastrée AE n° 290 qui a fait l'objet d'un état descriptif de division en date du 31 mai 1977,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître GAYMARD, ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire

Situation assez particulière effectivement.
Y a t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Nous en parlions justement du retrait de la délibération n°2 du 02 février 2023 et la cession au profit d'IN'LI SUD-OUEST, d'un terrain nu à Seyresse.

23- TERRAIN NU A SEYRESSE : RETRAIT DELIBERATION N°2 DU 2 FEVRIER 2023 ET CESSION AU PROFIT D'IN'LI SUD-OUEST

Monsieur Alexis ARRAS

Nous avions vendu l'an dernier, au groupe NEXITY, un terrain à Seyresse qui était issu des terrains dépendants de l'ancien CFA du bois, des terrains inscrits comme constructibles dans le PLUIh, adopté sous le précédent mandat, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Il se trouve que le groupe immobilier était dans l'incapacité de réaliser son projet. Je voudrais à ce titre, rappeler le contexte immobilier actuel qui est extrêmement compliqué, c'est la pire année pour l'activité immobilière depuis 1992, en terme de transaction. Aujourd'hui le nombre de ventes et le nombre d'achats sont en chute libre. Le marché de l'immobilier n'a jamais été aussi tendu. Nous voyons aujourd'hui de plus en plus de promoteurs renoncer à leurs projets et c'est bien le cas ici.
Dans ce cadre, nous avons donc la promesse d'achat qui s'est éteinte au 31 décembre 2023 et qui nous libérait de notre lien avec le groupe NEXITY. Nous avons décidé de remettre ce terrain à la vente. Il se trouve que le groupe IN'LI SUD-OUEST qui dépend d'ACTION LOGEMENT, était intéressé par ce foncier et a renouvelé son offre d'achat du terrain, pour faire du logement locatif intermédiaire, au prix de 965 700 €. Il s'est engagé à nous payer le terrain dans l'année 2024 et à déposer le permis de construire en septembre 2024, pour faire des logements en T3, T4, T5. L'évaluation des domaines a été confirmée, puisque nous l'avons actualisée à 460 000 euros.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

CONSTATER la caducité de la promesse de vente en date du 6 avril 2023, au profit de la SNC FONCIER CONSEIL,

ABROGER la délibération n° 2 en date du 2 février 2023, approuvant la cession du terrain nu cadastré AE n° 49 et 50, au profit de la SNC FONCIER CONSEIL,

APPROUVER la cession des parcelles de terrain nu, cadastrées AE n° 49 et 50, sises lieu dit « Puyo » à Seyresse et d'une contenance totale de 19 314 m², au profit de la société IN'LI Sud-Ouest, au prix de 965 700 €,

AUTORISER Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître Sophie LOUSTALOT, notaire à Dax, ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.
Y a t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce conseil municipal qui est clos. Je vous rappelle juste qu'il faut signer des documents avant de partir.
La séance est levée.

Merci beaucoup, bonne soirée.

Secrétaire de séance,

Fanny MESPLET.

Le Maire,

Julien DUBOIS.